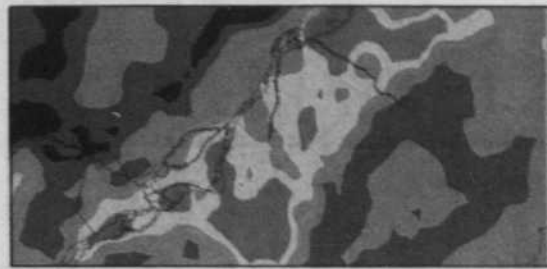
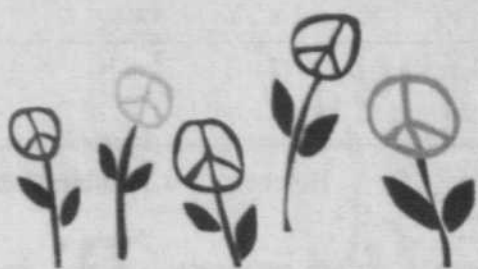


Quand les hommes
vivent d'amour
à 50 ans
Page B 2



Harper envoie
15 programmes
à la déchiqueteuse
Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 82

LE VENDREDI 14 AVRIL 2006

87c + TAXES = 1\$

Pour l'amour de Dieu En quatre décennies, le nombre de religieuses a chuté de 67 % au pays



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À 23 ans, sœur Marie Luquette est une des plus jeunes religieuses au Québec. Elle s'inquiète de l'avenir de sa communauté autant que de celui des autres communautés de sœurs du pays. Les plus récentes statistiques de la Conférence religieuse canadienne laissent en effet craindre le pire, plus que jamais, pour le proche avenir des religieuses. En moyenne au pays, une religieuse a désormais 74 ans.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Sœur Marie Luquette a 23 ans. Sa tête ronde, illuminée par des yeux vifs et un large sourire, est recouverte depuis cinq ans du voile de coton de sa communauté religieuse. À 18 ans, après s'être inscrite dans un groupe de pastorale « parce qu'il n'y avait pas vraiment d'autre occasion pour se faire des amis dans [son] école », Marie Lu-

quette a décidé de devenir religieuse chez ses éducatrices, les sœurs de Sainte-Marcelline.

« Prendre le voile », malgré l'opposition froide de son père, directeur pragmatique d'une PME, n'a pas été un choix facile. Sa famille n'est pas particulièrement pratiquante.

La vocation de religieuse lui est venue comme un vent doux qui surgit de nulle part. Tandis que ses amies découvraient les garçons, Marie Luquette dé-

couvrait Rome tout en apprenant l'italien dans le cadre de son noviciat. Près de la papauté, elle a ainsi appris à maîtriser une quatrième langue.

Revenue à Montréal, elle enseigne aujourd'hui l'histoire du christianisme dans une école de sa communauté, tout en poursuivant à temps plein ses études à l'Université de Montréal, où elle entend décrocher bientôt un baccalauréat en enseignement des mathématiques.

« L'enseignement, l'éducation, c'est pour moi une façon de changer le monde », affirme cette jeune femme plein d'aplomb qui a participé à des projets d'aide humanitaire au Mexique tout comme à l'organisation

VOIR PAGE A 10: RELIGIEUSES

IRAN Rice prône un recours à la force

« Soyez furieux
contre nous
et mourez
de cette colère »,
répond l'Iran

La chef de la diplomatie américaine, Condoleezza Rice, a invité le Conseil de sécurité de l'ONU à durcir le ton à l'endroit de l'Iran, quitte à prévoir un recours à la force si l'Etat islamique ne renonce pas à son programme nucléaire d'ici au 28 avril, comme l'exige une résolution du Conseil de sécurité.

Entre-temps, le ballet diplomatique battait son plein en Iran. Le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed el-Baradei, a entrepris un voyage en Iran pour apaiser les tensions et réitérer les exigences de l'ONU 48 heures après que Téhéran eut annoncé avoir réussi à enrichir de petites quantités d'uranium. Il a essuyé un refus catégorique de la part des responsables iraniens. La Chine, plutôt défavorable à des sanctions contre l'Iran, a pour sa part décidé d'entrer dans la ronde diplomatique en dépêchant un diplomate.

Si l'Iran campe sur sa position, le Conseil de sécurité devra prendre les mesures nécessaires pour la faire respecter, soutiennent les États-Unis. « Quand le Conseil de sécurité se réunira, il faudra bien qu'il y ait certaines conséquences pour cet acte, pour ce défi, et nous allons examiner toutes les options dont dispose le Conseil de sécurité », a déclaré la secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice au terme d'une rencontre avec le ministre canadien des Affaires étrangères, Peter MacKay.

Mme Rice a évoqué la possibilité de contraindre, « au moyen des résolutions selon le chapitre sept, les États membres de l'ONU à obéir à la volonté du système international ».

Le chapitre en question de la charte de l'ONU précise que le Conseil de sécurité peut interrompre ou limiter les relations économiques et diplomatiques et couper les voies de communication avec un pays qui



Condoleezza Rice

VOIR PAGE A 10: IRAN

10,2 g
de gras trans
à New York,
0,3 g au Danemark
Le taux d'acides gras
varie d'un McDo à l'autre

FABIEN DEGLISE

L'élimination des gras trans dans les menus des multinationales de la restauration rapide n'est pas une chose impossible, quoi qu'en disent ces entreprises.

A preuve, dans une même chaîne de restaurants, le niveau de ces acides gras, pour des aliments identiques, varie considérablement d'un pays à l'autre, démontrant ainsi que « ce risque pour la santé peut être éliminé sans effet visible pour le consommateur », conclut une équipe de scientifiques danois. Les détails de leur étude viennent d'être publiés dans la dernière livraison du *New England Journal of Medicine* (NEJM).

Entre novembre 2004 et septembre dernier, Steen Stender, de l'hôpital universitaire Gentofte à Hellerup, au Danemark, et ses collègues ont passé au crible des frites et des croquettes de poulet de McDonald's et de

VOIR PAGE A 10: GRAS

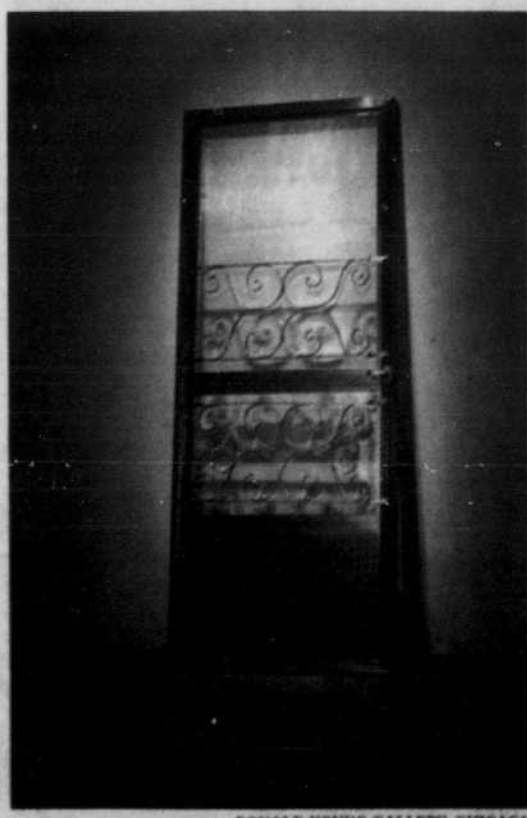
INDEX

Annonces	A 4	Monde	B 9
Avis publics	B 6	Mots croisés	B 6
Cinéma	B 3	Nature	B 8
Décès	A 4	Resto	B 7
Éditorial	A 8	Sudoku	B 6
Idées	A 9	Télévision	B 4
Météo	B 8	Week-end	B 1

Plus de 300 000 \$ pour une porte-moustiquaire

Les budgets d'acquisition
des musées ne font plus le poids face aux prix
stratosphériques de l'art contemporain

STÉPHANE
BAILLARGEON



DONALD YOUNG GALLERY, CHICAGO
Screen Door, 2005, de Rodney Graham, 203 x 82 x 12 cm, édition of three and one artist's proof.

Le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) a payé une porte-moustiquaire plus de 300 000 \$. Il faut dire que cette porte en reproduit une vraie de vraie trouvée à Graceland, la résidence de feu Elvis. Il faut ajouter qu'elle est plaquée en bel argent. Il faut surtout préciser qu'il s'agit d'une œuvre d'art signée par l'artiste contemporain canadien Rodney Graham, un des mieux cotés au monde.

L'œuvre de 2005 s'intitule *Screen Door*. Le MACM a en fait acheté une des trois copies de l'œuvre (il existe aussi une épreuve d'artiste) auprès de la galerie Donald Young de Chicago, une institution du secteur.

La direction du musée d'État refuse de confirmer le montant déboursé, appris par *Le Devoir*, en invoquant « des raisons de sécurité ». Par contre, le directeur défend son choix bec et ongles en s'appuyant sur la renommée et l'importance de Rodney Graham.

« Son travail s'avère fascinant et *Screen Door* est une de ses œuvres majeures », explique le directeur,

VOIR PAGE A 10: PORTE

LE PRIX DES
libraires du Québec 2006

Finalistes
Catégorie Roman québécois :

Nikolski	La femme de ma vie
L'âme frère	Le siècle de Jeanne

Le lauréat sera annoncé le 3 mai 2006
www.prixdeslibraires.qc.ca

LES ACTUALITÉS

Dons moins importants aux partis politiques

La conséquence de la commission Gomery, selon Benoît Pelletier

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Les propos du directeur général des élections (DGE), Marcel Blanchet, sur le prix de la transparence, dont *Le Devoir* faisait état hier, ont suscité l'approbation du Parti libéral, la réprobation du Parti québécois et les nuances de l'Action démocratique du Québec.

Mardi, le DGE avait qualifié de «déconcertante» la façon dont est actuellement utilisée l'information sur les contributions de plus de 200 \$ aux partis politiques, diffusée sur le site Internet du DGE. Selon lui, l'usage qu'on en fait donne de plus en plus l'impression que le fait de «contribuer à un parti politique est un crime» et a pour effet de décourager les citoyens à donner de l'argent aux partis.

«C'est une réalité, il y a moins de donations qu'avant», a reconnu le ministre Benoît Pelletier, responsable de la réforme des institutions démocratiques. Mais selon lui, cela n'est pas tant l'effet de la «transparence» mais surtout de l'atmosphère de suspicion généralisée qui s'est installée depuis la commission Gomery. À partir de ce moment, on a «nettement exagéré toute la question du financement aux partis politiques», a fait remarquer M. Pelletier. Depuis lors, certains se sont mis à considérer que tout don à une formation politique relève d'une «manœuvre pour l'influencer».

Il faudrait donc que les politiciens se disciplinent dans l'usage qu'ils font des données disponibles sur le site du DGE: «On ne doit pas abuser de ce recours-là parce qu'évidemment, la vitalité même de notre système politique repose sur ces donations, qu'on doit voir comme étant quelque chose de positif.» Le ministre n'est donc pas opposé à la publication sur Internet des renseignements sur les contributions aux partis: «Le pari qu'on doit faire, c'est celui de la transparence.»

Le problème dépasse toutefois, selon lui, le phénomène Gomery et l'usage de l'information en ligne: «C'est la démocratie elle-même qui a besoin d'être revitalisée.» Il estime qu'on doit «redonner confiance dans les institutions démocratiques et [que] c'est un des buts que l'on poursuit avec nos projets de réforme des institutions démocratiques», notamment la modification du mode de scrutin.

Autres partis

À l'ADQ aussi, on remarque une baisse des contributions politiques. Mais selon le député Marc Picard, il faut voir l'effet non pas d'une «transparence excessive» mais plutôt des «nominations partisans». Les citoyens en viennent à considérer comme étant «suspectes» les contributions aux partis «parce que les différents partis politiques qui ont formé le gouvernement, par les nominations partisans, ont créé un climat de méfiance à l'endroit des donateurs». M. Picard, comme les trois autres députés de l'ADQ, s'est même opposé hier à la nomination, par l'Assemblée nationale (et non par le gouvernement), de Sylvie Godin, l'ancienne attachée de presse de Robert Bourassa, au poste de vice-présidente de la Commission des droits de la personne (la nomination a été entérinée par 95 députés du PQ et du PLQ, seuls les quatre adéquistes s'y étant opposés). «Si vous regardez son CV, elle dit qu'elle est avocate, mais ça fait 21 ans qu'elle n'a pas pratiqué», a noté M. Picard. Modifier le système des nominations recréerait la politique, selon lui.

Enfin, s'il y a une baisse des contributions au PLQ et à l'ADQ, ce n'est pas le cas au PQ, a déclaré hier Joël Simard-Ménard, porte-parole du Parti québécois. «Nous ne connaissons pas la baisse [de contributions] dont parle le DGE», a-t-il répondu, laconique.

Le Devoir

Rencontre à Washington

Condoleezza Rice éblouit Peter MacKay

BETH GORHAM



Peter MacKay a visiblement apprécié sa rencontre avec Condoleezza Rice.

Washington — Le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay, s'est montré tellement satisfait hier de sa première rencontre avec la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, qu'il en a presque manqué de superlatifs.

«Je suis ravi d'être ici. J'ai toujours été l'un de vos admirateurs», a-t-il déclaré à Mme Rice lors d'une conférence de presse conjointe dans une salle de bal du département américain.

«Et nos discussions, aujourd'hui, ont confirmé ce que je connaissais déjà de vous en ayant suivi votre carrière, a-t-il ajouté pendant que Mme Rice souriait poliment. Nous vous sommes très reconnaissants et je vous remercie personnellement de l'invitation que vous m'avez faite de me joindre à vous.»

M. MacKay a fait ces déclarations après un dîner de travail où les deux homologues ont discuté des sujets internationaux les plus chauds, principalement de l'Iran. Ils ont aussi abordé la question des mesures de sécurité transfrontalières et de l'échéance imminente pour leur mise en œuvre. Ces dispositions menacent de perturber les déplacements entre les deux pays.

La rencontre, a dit M. MacKay, leur a permis d'établir un «rapport personnel» qui s'appuie sur une relation «historique». Il a noté que Mme Rice avait démontré sa «chaleur et sa compréhension envers les enjeux qui sont d'une grande importance pour le Canada».

Le ministre a semblé sur la même longueur d'onde que Mme Rice sur les grands dossiers internationaux, affirmant notamment que l'adoption de sanctions contre l'Iran pourrait s'avérer nécessaire. Mme Rice soutient que le

Conseil de sécurité des Nations unies devrait prendre des mesures plus radicales concernant les plans de l'Iran pour développer sa capacité d'enrichissement de l'uranium. Selon la secrétaire d'État, ce geste de défi «ne doit pas rester sans conséquences».

Et malgré le fait que Mme Rice n'a pas cédé sur la loi américaine qui exigera, d'ici la fin de l'année, un passeport ou toute autre pièce d'identité reconnue pour entrer aux États-Unis, M. MacKay s'est dit «encouragé» par leurs discussions à ce sujet.

Il a décoché quelques flèches à l'endroit du précédent gouvernement libéral, affirmant que ses représentants auraient pu s'occuper du dossier plus rapidement.

«Nous avons maintenant une occasion pour atténuer les impacts de cette mesure, a-t-il dit. Nous avons parlé des différentes façons d'y parvenir.»

Il y a quelques jours, à Ottawa, M. MacKay a affirmé qu'il serait impossible d'empêcher ou de freiner l'application de cette nouvelle exigence américaine.

Cette nouvelle mesure, qui découle d'une loi adoptée en 2004, suscite des inquiétudes des deux côtés de la frontière, notamment parce qu'elle pourrait nuire au commerce et au tourisme.

Le département d'État examine la possibilité que des pièces d'identité sophistiquées puissent être utilisées, au lieu du passeport, afin de confirmer la citoyenneté du détenteur.

«Nous allons maintenir cette loi», a dit Mme Rice, qui a reconnu que cette mesure était source d'inquiétudes.

Elle a cependant assuré que le Canada pourrait exprimer son point de vue à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

Presse canadienne

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Charest n'a jamais cessé de sabrer les droits et les acquis sociaux.

À la négociation avec les salarié-e-s de l'État, IL OPPOSE UNE LOI DÉCRÉTANT LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

Au sujet des problèmes vécus au sein du réseau de la santé, IL NIE L'EXISTENCE D'UN SOUS-FINANCEMENT ET RÉPOND PAR UNE PLUS GRANDE OUVERTURE À LA PRIVATISATION.

À propos de la lutte contre la pauvreté, IL DEMEURE PERPÉTUELLEMENT MUET.

Monsieur Charest, les 56 500 professionnelles en soins gardent votre gouvernement sous haute surveillance.

FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Relations avec les provinces

Cauchon devra actualiser le discours libéral

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Se sentant chauffés par les conservateurs, qui se sont engagés à régler le déséquilibre fiscal et à respecter les compétences provinciales, les libéraux ont confié hier à l'ex-ministre Martin Cauchon une étude en profondeur de ces questions, dans le cadre d'une vaste entreprise de renouveler le parti.

«Il est grandement temps qu'on actualise notre vision sur le fédéralisme», confie M. Cauchon dans un entretien téléphonique.

«Les gens nous ont mis sur le banc des punitions lors des dernières élections, souligne-t-il. Il faut saisir cette occasion-là pour actualiser bon nombre des politiques du Parti libéral tout en nous accrochant à nos valeurs de base.»

Les gouvernements libéraux de Jean Chrétien et de Paul Martin ont souvent été critiqués pour leur propension à envahir les champs de compétence des provinces, notamment dans les domaines de l'éducation postsecondaire et des services de garde.

Au milieu des années 1990, Ottawa s'était aussi attiré les foudres des provinces en réduisant unilatéralement ses transferts dans le but d'éliminer le déficit fédéral. Selon plusieurs analystes, ces compressions ont engendré un déséquilibre fiscal entre les deux ordres de gouvernement.

«Nul doute qu'en ce moment, la question du déséquilibre fiscal est un point de tension dans la fédération canadienne», reconnaît sans ambages Martin Cauchon, rompant ainsi avec la position du Parti libéral, qui a toujours refusé de reconnaître officiellement le problème.

Le groupe de travail qui constituera l'ancien ministre de la Justice cherchera des solutions à ce déséquilibre, mais pas à n'importe quel prix.

«Ça ne veut pas dire d'aller à l'encontre du déséquilibre fiscal, mais le gouvernement canadien doit se garder les moyens, sur le plan financier, d'intervenir à l'échelle du pays», prévient M. Cauchon, qui dé-

montre la même prudence en ce qui concerne le respect des compétences provinciales.

«Il faut s'assurer qu'on puisse aller chercher un juste équilibre entre les aspirations des provinces et la volonté de bâtir en commun un projet qui s'appelle le Canada», dit-il.

Autres groupes

Martin Cauchon assure que la course à la direction qui se déroulera parallèlement à sa réflexion ne lui nuira pas. Traditionnellement, plusieurs des candidats au leadership libéral ont prôné un État fédéral fort.

Le fait de confier l'examen de la position libérale sur le fédéralisme à un Québécois constitue «un message très clair», estime M. Cauchon, qui travaille comme avocat à Montréal.

L'ancien député d'Outremont s'entourera de libéraux de partout au Canada pour rédiger son rapport, qui devrait être prêt avant le congrès du parti, à la fin de novembre.

Le groupe de travail que dirigera Martin Cauchon fait partie des 32 qui composent la «Commission du renouveau» dévoilée hier par le parti.

Le chef adjoint des libéraux, Lucienne Robillard, et le président du parti, Mike Eizenga, superviseront l'exercice. Les anciens ministres John Manley, Pierre Pettigrew et Sergio Marchi dirigeront quant à eux un groupe central d'organisation.

Les groupes de travail se pencheront notamment sur les façons d'améliorer les collectes de fonds du parti, la préparation électorale, les valeurs libérales, la place de la foi en politique et le rôle des femmes.

Les anciens ministres Brian Tobin et Anne McLellan, de même que Justin Trudeau et l'ex-astronaute Marc Garneau font partie de ceux qui dirigeront des groupes de travail.

Presse canadienne

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bernard Lord retrouve sa majorité

Fredericton, N.-B. (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a retrouvé sa majorité hier à l'Assemblée législative, mais l'opposition affirme qu'elle ne la reconnaîtra pas.

Le député indépendant de Miramichi, Michael Malley, a en effet décidé de réintégrer le caucus conservateur. Il avait claqué la porte en février parce qu'il n'avait pas été nommé ministre. Il affirmait que les préoccupations de sa circonscription étaient négligées.

M. Malley a soutenu hier que le premier ministre l'a accueilli au sein du caucus mais qu'il ne participera pas aux réunions tant qu'il sera président de l'Assemblée législative.

L'opposition libérale a toutefois répliqué qu'il n'y aura aucune majorité tant que M. Malley ne siègera pas au caucus.

La Chambre est désormais composée de 28 conservateurs, de 26 libéraux et d'un indépendant.

Bernard Lord a par ailleurs dit hier qu'il n'envisageait pas de déclencher des élections ce printemps. Les libéraux accusent le gouvernement de faire des annonces de toutes sortes qui ont des airs de dépenses pré-électorales.

Hier, le chef libéral Shawn Graham a mis au défi le premier ministre de demander au lieutenant-gouverneur de déclencher des élections. Il a déclaré que M. Lord cherchait seulement à sauver son emploi.

M. Lord a répliqué que son gouvernement a reçu un mandat et qu'il a l'intention de continuer à gouverner.

Presse canadienne

POLITIQUE

Lutte contre les changements climatiques

Harper envoie 15 programmes à la déchiqueteuse

Le gouvernement
économisera 105 millions

La rumeur circulait depuis quelques semaines déjà, elle a été confirmée hier en fin de journée: Ottawa réduit ses programmes de lutte contre les changements climatiques et sabre les budgets de 28 %. Les partis d'opposition fulminent, les groupes environnementaux aussi.

HÉLÈNE BUZZETTI
LOUIS-GILLES FRANCOEUR



Christian Rioux

Un rappel salutaire

En lisant les déclarations de Michel Tremblay l'autre jour, j'ai revu l'homme que j'avais longuement interviewé, il y a plusieurs années, dans son refuge des îles Keys, en Floride. Michel Tremblay est un être passionné et sensible qui aime la littérature, l'opéra et son pays comme on aime une femme ou un homme, sans détachement, sans calcul. Si le dramaturge s'était contenté de mesurer où se situaient ses intérêts, il n'aurait jamais écrit ni *Les Belles-Sœurs* ni l'œuvre qui a suivi.

Il en va de même pour Robert Lepage, qui ne serait jamais devenu un des plus prestigieux représentants du Québec à l'étranger s'il s'était contenté de calculer ce que chaque pièce lui rapporterait. Il n'est donc pas surprenant que ce soit des artistes, et non les moindres, qui appellent à l'ordre les souverainistes. Leurs phrases auront peut-être dépassé leur pensée; après tout, c'est leur métier que de trouver des mots qui s'élèvent au-dessus de la mêlée. Certains se seront dépêchés d'en faire des titres accrocheurs.

Qu'importe, l'essentiel est dans ce rappel à l'ordre, peut-être salutaire.

C'est un euphémisme que de dire que le débat sur la souveraineté s'est concentré sur des arguments économiques au cours des dernières années. En fait, cette maladie à parasitisme de nombreux autres débats sociaux. Je ne connais pas d'autre pays au monde où la simple construction d'un hôpital universitaire mobilise autant de matière grise à chaque jour.

Or, pendant que nous sommes en train d'éplucher les clauses annexes des contrats de PPP, il arrive parfois que l'essence des choses nous échappe. Pas que l'économie n'ait pas sa place, au contraire. Mais celle-ci ne sera jamais la motivation première des grandes réformes. La richesse ne peut pas être un objectif en soi, quoi qu'en disent certains. La richesse est toujours au service de quelque chose, sous peine de sombrer dans le simple appât du gain, qui n'est jamais très loin de la bêtise. Cet économicisme envahissant distillé quotidiennement est celui qui nous conduit à tout juger à l'aune de la seule rationalité économique. C'est ainsi que la culture se transforme en industrie culturelle, la santé en PPP et la politique étrangère en déficit de la balance commerciale.

Or parler de souveraineté et parler de rationalité économique, c'est parler deux langages différents. Avouons-le. Il est peut-être temps d'admettre qu'il y a quelque chose d'irrationnel dans le rêve souverainiste comme dans tous les rêves nationaux. Quelque chose qui apparaît peut-être aujourd'hui de plus en plus étrange aux auditeurs de *Loft Story* et de *La Facture*.

Le projet souverainiste tire son sens de l'appartenance librement consentie à une culture et à une histoire uniques en Amérique du Nord. Cette histoire, c'est celle de l'Amérique française, dont près de la moitié des Québécois avait jugé essentiel en 1995 d'assurer la pérennité une fois pour toutes par la création d'un Etat national parlant français en Amérique. Ce rêve noble est l'aboutissement de quatre siècles d'histoire et non pas le simple point de chute de la courbe d'un indice boursier qui repartira demain dans une autre direction.

A force de vouloir faire la preuve du bien-fondé économique de ce projet, certains de ses défenseurs se sont laissés happer par un engrenage malsain et pervers. Chacun aura noté que, depuis 20 ans, la majorité des arguments qui visent à défendre le fédéralisme relèvent des arguments utilitaires. Comme le soulignait récemment notre collègue Louis Cornélius, les fédéralistes doctrinaires, comme Pierre Trudeau, ou plus pragmatiques, comme Claude Ryan, n'ont pas eu d'héritiers. Loin de ces visions respectables, leurs successeurs ont défendu le Canada avec des arguments de vendeurs d'assurances: un grand marché, un siège à l'ONU, des contrats juteux, quelques clauses d'exception et un grand cirque multiculturel. Bien sûr, diront-ils, ce serait mieux si le Canada reconnaissait notre identité nationale, c'est-à-dire ce que nous sommes! Mais rien n'est parvenu, soupirent-ils en affirmant que, de toute façon, tout ce débat est une simple affaire de symboles.

Les symboles, c'est justement ce dont sont faites les nations! Dire que le débat national est un débat de symboles, c'est professer la plus plate des tautologies. Je ne connais pas de pays qui soit devenu indépendant par simple calcul des profits et pertes. Si tel devait être le cas, nous serions vraiment le seul peuple du monde à avoir accédé à la souveraineté sans que ce geste dramatique fasse appel à un choix symbolique et identitaire profond.

Le pragmatisme, utile et essentiel, ne devrait pas mener les souverainistes à sombrer dans l'utilitarisme qui a depuis longtemps gangrené le camp fédéraliste. Pas plus d'ailleurs qu'à céder aux appels de cette nouvelle voix de gauche nommée Québec solidaire qui nous enjoint, elle, d'éradiquer totalement la pauvreté avant même de songer, un jour peut-être, à un pays. Encore l'économie, version de gauche cette fois, vous l'aurez remarqué!

D'ailleurs, en quoi l'indépendance du Québec serait-elle plus ou moins nécessaire si elle devait coûter quelques milliards de plus? Des sociétés beaucoup plus pauvres que nous ont franchi ce pas. En connaissez-vous qui l'aient jamais regretté?

Comme Robert Lepage, j'ai depuis plusieurs années la chance d'observer le Québec de l'étranger. Or ce qui fait la force de celui-ci aujourd'hui dans le monde, ce n'est pas l'originalité de ses informaticiens ou de ses hommes d'affaires. Cela compte, évidemment, et il ne faut pas lever le nez sur ces réalités. Mais tout cela ne serait que des données économiques parmi d'autres sans cette force identitaire que, partout dans le monde, on sent derrière l'affirmation culturelle, politique et économique du Québec. Pourquoi des Français, les Catalans et les Britanniques s'intéressent-ils à nous, sinon parce qu'ils sentent chez nous une passion qui n'existe pas ailleurs? Or cette passion ne se nourrit pas de plans de retraite et de PPP: elle concerne notre identité profonde, celle qui se cherche un pays.

crioux@ledevoir.com

Correspondant du Devoir à Paris



Maxime Bernier



Stephen Harper

Bois d'œuvre

Harper corrige la gaffe de Bernier

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper a été forcé hier de corriger les propos de son ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, qui a gaffé dans le dossier du bois d'œuvre, mais les partis d'opposition estiment que le gouvernement doit aller plus loin que de simples mots et accorder rapidement des garanties de prêt à l'industrie.

Au lendemain des propos de M. Bernier qui ont surpris et choqué l'industrie du bois d'œuvre, M. Harper a remis à sa place son ministre en le contredisant et en réitérant la position de son gouvernement dans le litige avec les États-Unis.

«Je suis convaincu que nous pouvons gagner si nous devons faire face à cette bataille», a commenté M. Harper lors d'un point de presse, en Alberta. Je pense que nous avons une très forte position pour des négociations.»

La veille, en entrevue à une station de radio de Québec, le ministre conservateur avait pourtant émis des doutes sur la capacité du Canada à remporter le litige qui s'étire depuis cinq ans.

M. Bernier laissait entendre que l'industrie canadienne du bois d'œuvre pourrait ne pas récupérer, en tout ou en partie, les 5,3 milliards de dollars versés en droits compensatoires et antidumping depuis 2002 par les entreprises qui exportent du bois sur le marché américain. Par conséquent, le ministre beaucoup se montrait rébarbatif à l'idée d'accorder des garanties de prêt aux compagnies qui peinent à joindre les deux bouts à cause du poids des pénalités sur leur bilan financier.

Les propos sont pour le moins surprenants puisque le Canada fait valoir, depuis près d'un an, que des instances de l'ALENA lui ont donné raison et que les États-Unis doivent se rendre à l'évidence que les 5,3 milliards devront revenir aux entreprises canadiennes qui les ont versés.

Tard en soirée mercredi, le cabinet du ministre diffusait un communiqué dans lequel M. Bernier reconnaissait s'être mis les pieds dans les plats.

«Les commentaires que j'ai faits [...] ne reflètent pas la position du gouvernement du Canada ni celle du ministre de l'Industrie», déclarait le ministre de l'Industrie.

Ces propos en ont déconcentré plus d'un puisque, non seulement ils sont en porte-à-faux avec la position officielle d'Ottawa, mais ils décrivent les garanties de prêt de façon erronée en les comparant à une subvention. Hier, le ministre a refusé de s'expliquer en entrevue.

La rétractation du ministre Bernier et la correction du premier ministre Harper n'ont rien fait pour calmer les partis d'opposition.

«Ca dénote une méconnaissance crasse de la situation», croit le député du Bloc québécois, Paul Crête, critique de l'Industrie.

Presse canadienne

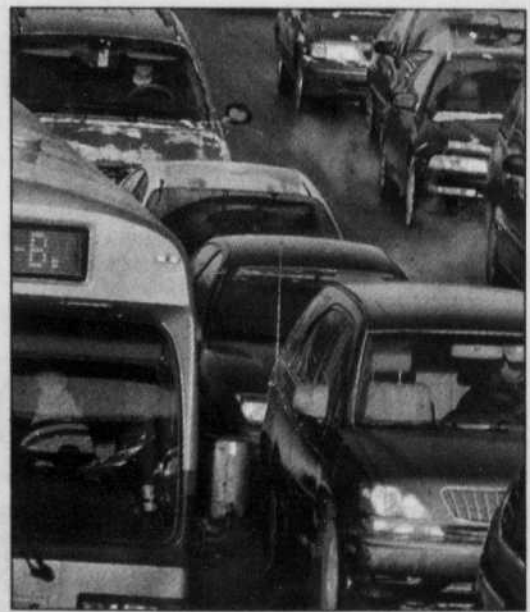
senté au minimum 96 millions de dollars. De plus, le gouvernement voudrait récupérer les 260 millions versés aux Nations unies pour la lutte contre les GES. Cet argent serait en partie utilisé pour financer les réductions fiscales promises par M. Harper aux usagers des transports en commun.

Mais une autre note, rédigée cette fois à l'intention de la ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, indique que les fonctionnaires évaluent à deux milliards de dollars en cinq ans le prix de cette mesure promise durant les élections. Ils la jugent inefficace. «Bien que l'impact sur l'utilisation des transports en commun ne soit pas connu avec précision, l'analyse suggère qu'il sera faible», écrivent-ils dans cette note citée par le *Globe and Mail*.

Plusieurs des programmes abolis étaient jugés peu efficaces par les fonctionnaires et même, officieusement, par certains groupes environnementaux. La plupart des programmes sacrifiés finançaient des projets-pilotes, des projets de démonstration de technologies, des opérations de sensibilisation ou des études, dont on ne pouvait attendre que des réductions marginales de GES.

Pour Steven Guilbeault, de Greenpeace-Québec, «cette annonce maintient le flou qui caractérise la politique des conservateurs: on ne sait rien du sort des grands programmes comme le Fonds pour le climat, le Fonds du partenariat, des objectifs fixés aux grands émetteurs, qu'il faudra hausser sensiblement si on veut renforcer le plan canadien, tout comme on ne sait rien du futur cadre réglementaire et administratif. On peut même douter de la pertinence de compressions comme dans le Défi d'une tonne, qui a un impact important en matière de sensibilisation du public. Enfin, on s'inquiète de voir le ministre des Ressources naturelles devenir porte-parole gouvernemental dans un dossier que Stéphane Dion a eu beaucoup de difficulté à rapatrier à l'Environnement, dont c'est définitivement le principal dossier.»

Le Devoir



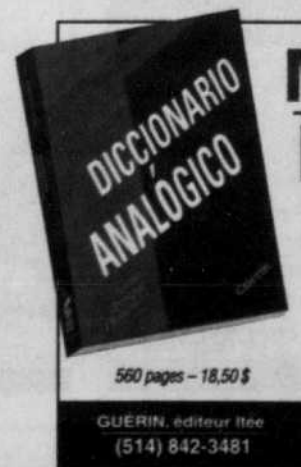
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

EN BREF

Le terroir

L'Assemblée nationale a adopté hier le projet de loi 137 intitulé Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Après quatre années de travail, de consultations et plusieurs tentatives infructueuses, cette loi devrait mettre les produits régionaux à l'abri de la fraude en protégeant juridiquement l'usage d'appel-

lation d'origine ou encore les mentions de type «fermier» ou «artisanal» apposées sur des produits alimentaires. Québec confirme aussi la création du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), qui remplace désormais le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) comme gardien des nouvelles règles concernant les terroirs. — *Le Devoir*



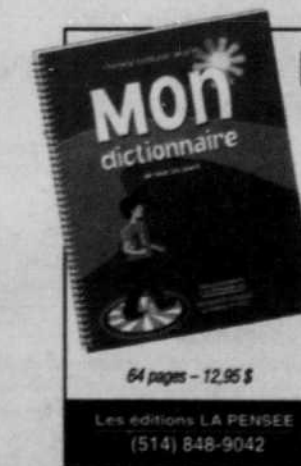
Marcel LEBEL
DICCIONARIO
ANALÓGICO
ESPAÑOL • FRANÇAIS • ENGLISH

Méthode didactique innovatrice:
la mnémotechnie

560 pages - 18,50 \$

GUERIN, éditeur itec
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Renée
LEBLANC MORIN
MON
DICIONNAIRE
de tous les jours

Enseignement du français au
primaire — 1^{er} cycle

64 pages - 12,95 \$

Les éditions LA PENSÉE
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ROLEX
Yacht-Master
Acier et or jaune 18 carats

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHÉDRALE, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

Les écologistes poursuivent leur bataille contre AIF

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Comité de restauration de la rivière Etchemin ont demandé hier à la Cour supérieure d'autoriser des huissiers à visiter les terrains occupés par la société AIM, afin de vérifier si celle-ci a poursuivi la construction ou l'installation d'un déchiqueteur de vieilles voitures, malgré une ordonnance du tribunal lui enjoignant depuis l'été de ne pas le faire.

C'est mercredi prochain que les demandeurs dans cette affaire pourront obtenir une réponse du tribunal à leur requête.

«Nous voulons envoyer des huissiers sur le site, a expliqué au Devoir le procureur des deux groupes environnementaux, M^r Jean-François Bienjonnati, parce que nous avons des motifs raisonnables de penser que des pièces pourraient avoir été ajoutées. Et nous voulons le vérifier.»

Les groupes environnementaux auraient obtenu des photos selon lesquelles des pièces auraient pu être transportées sur le site qu'occupe AIM et qui appartient encore à la Ville de Lévis. Des huissiers dont les services avaient été retenus par les deux groupes ont pu constater en août dernier que des pièces importantes du déchiqueteur à métal en cause se trouvaient alors sur d'autres terrains appartenant à AIM. Ils voudraient vérifier maintenant si ces pièces ont été installées en dépit des nombreuses injonctions obtenues, qui interdisent à AIM l'excavation, le déblai, le remblai, la construction, le nivellement, le déboisement et d'autres travaux utiles ou nécessaires à la construction d'un déchiqueteur de carcasses automobiles et ses installations connexes.

C'est l'été dernier que les deux groupes ont remarqué des écoulements en direction du cours d'eau. Ils ont alors découvert qu'un important projet de construction d'un déchiqueteur à métal était en cours sur le site occupé par AIM, sans certificat d'autorisation de l'Environnement.

Ce ministère a d'ailleurs été en deçà de tout dans cette affaire. Ce n'est pas lui mais les groupes qui ont fait arrêter le projet par le tribunal. Il s'est en outre contenté d'expertises qui n'ont pas révélé la présence de déchets et de cendres enfouis dans le sous-sol du terrain en cause. Les deux groupes environnementaux ont dû aller devant le tribunal pour faire stopper le projet et déclencher après coup l'intervention du ministère. Ils ont dû déboursé jusqu'ici plus de 55 000 \$ de leurs fonds propres pour forcer Québec et la Ville de Lévis à respecter les baïses légales et réglementaires.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a finalement accordé à AIM un certificat d'autorisation l'automne dernier, ce qui a amené AIM au début d'avril à plaider qu'elle pourrait à tout le moins couler une dalle de béton sur le site pour commencer à y entreposer des carcasses d'automobiles. Mais la cour lui a refusé cette permission en accordant un douzième prolongement d'injonction aux deux groupes. Selon la décision du juge Bernard Godbout, rendue le 5 avril, la réglementation municipale en vigueur à Lévis pourrait contrecarrer les projets d'AIM en raison de la contamination des terrains visés par le projet et empêcher cette société d'obtenir du ministère les autorisations demandées.

Le Devoir

Les Livernoche continuent de réclamer justice

Leur fils, Alexandre, a été assassiné par le récidiviste Mario Bastien

ROLLANDE PARENT

Alors qu'André Livernoche a amorcé hier à travers le Québec sa vente de macarons, à 2 \$ pièce, sur lesquels on peut voir la photo de son fils Alexandre, assassiné par le récidiviste Mario Bastien il y a six ans, son ex-épouse et ses deux autres fils attendent impatiemment de connaître la date du procès.

Celui-ci se tiendra contre le ministère de la Sécurité publique et la Commission québécoise des libérations conditionnelles, normalement à l'automne. Leur demande d'indemnisation s'élève à 900 000 \$.

Selon les informations fournies par M. Livernoche, les employés du bureau de son député Claude Béchar (Kamouraska-Témiscouata) ont refusé de signer la pétition invitant le gouvernement à régler sa demande de 400 000 \$.

L'homme de 48 ans, qui habite Saint-Bruno-de-Kamouraska, a été plus chanceux auprès des clients des épiceries de la région, où il a vendu quelque 300 macarons sur lesquels se trouvent la photo d'Alexandre et l'inscription «erreur gouvernementale».

Il s'est ensuite rendu à Rivière-du-Loup, au bureau du chef de l'Action démocratique du Québec, où il a été accueilli par un attaché de presse qui s'est engagé à faire signer sa pétition.

M. Livernoche s'est dit en rémission d'un cancer qui a duré huit ans. Il est atteint d'une maladie du cœur et des poumons.

M. Livernoche a récemment consulté M^r Marc

Bellemare pour voir s'il accepterait de prendre en main la poursuite entreprise en son nom personnel, en avril 2001, plus ou moins au point mort à l'heure actuelle.

«Je devrais bientôt lui donner une opinion. Il faut regarder la situation du père par rapport à l'enfant, il faut évaluer si les dommages réclamés sont fondés», a commenté M^r Bellemare.

M. Livernoche a fait valoir hier qu'il n'avait pas donné de mandat à M^r Bellemare et qu'il n'avait pas besoin de son aide en ce moment.

Il entend poursuivre son équipe au cours des prochaines semaines. Il sera à Rimouski aujourd'hui et à Québec demain et dimanche.

Les Livernoche ne vivent plus ensemble depuis bien longtemps. Au moment où Alexandre était encore bébé, Mme Livernoche avait obtenu la garde légale de ses trois enfants. Alexandre a vu son père pour la dernière fois deux mois avant sa mort. Ils étaient allés à la chasse aux oies.

Selon André Livernoche, des fonctionnaires lui ont fait miroiter une compensation de 17 000 \$, qu'il juge insuffisante, d'où sa tournée québécoise.

Il veut mener le gouvernement à s'occuper du dossier d'Alexandre plutôt que «d'un tas de roches» (vraisemblablement le mont Orford), a-t-il dit.

Interrogée à propos de l'initiative de son ex-mari, la mère d'Alexandre, Sylvie Girard, a fait ce commentaire: «Ça fait longtemps qu'on est séparés. Il fait ses affaires et je fais les miennes.»

M^r Jean-Pierre Rancourt, qui représente le trio Livernoche, Mme Girard ainsi que ses fils Jimmy et

Sylvain, a indiqué qu'il s'attendait à connaître la date du procès d'ici la fin de mai et que celui-ci pourrait bien avoir lieu à l'automne.

Il demeure ouvert à un règlement à l'amiable. «On attend toujours que le gouvernement nous fasse une offre raisonnable», a-t-il dit.

M^r Rancourt évalue que «la négligence est tellement crasse que ça vaut des dommages punitifs et exemplaires. On demande à la Cour supérieure de faire un exemple, pour une fois, pour que les fonctionnaires n'agissent plus de la sorte».

Compte tenu des circonstances, il réclame en outre une compensation pour les dommages moraux subis par la mère d'Alexandre et ses fils.

Quant à l'initiative d'André Livernoche, M^r Rancourt fait remarquer qu'au moment du drame, «il était divorcé, n'était plus à la maison depuis des années et n'avait pas grand contact avec Alexandre et les deux autres fils. Ses droits sont moins importants que ceux de la mère, qui s'en est occupée et lui a fourni de l'affection pendant des années», a-t-il déclaré.

Alexandre Livernoche a été agressé sexuellement et poignardé en août 2000 à l'âge de 13 ans par Mario Bastien, un délinquant condamné une cinquantaine de fois. En raison de la surpopulation à la prison de Trois-Rivières, il avait été remis en liberté par un directeur de prison qui ignorait son penchant pédophile et ses nombreux problèmes psychiatriques. Dans un rapport sur Bastien, il était relaté qu'il rêvait de kidnapper un enfant pour en faire un esclave sexuel.

Presse canadienne

Cour suprême

Il ne faut pas compter aveuglément sur la SAAQ

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — On ne peut invoquer le fait de ne pas avoir reçu d'avis de renouvellement de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour conduire sans permis ou sans immatriculation valide, a tranché hier la Cour suprême du Canada.

Le plus haut tribunal du pays a ainsi condamné un citoyen, Louis Tétreault, à payer 300 \$ pour avoir conduit sa voiture alors que son permis était expiré. La haute cour a imposé la même sanction à une entreprise à numéro de Saint-Lambert qui a fait circuler un véhicule sans avoir acquitté les frais d'immatriculation.

Dans les deux cas, les accusés n'avaient pas reçu d'avis de renouvellement de la part de la SAAQ. La police de Lévis leur a infligé un constat d'infraction, puis, au procès, ils ont tous deux invoqué la défense dite de diligence raisonnable.

La compagnie a en outre plaidé avoir été induite en erreur par un employé de la société d'État qui l'avait assurée qu'un avis de renouvellement lui serait expédié à l'avance. Or le document a été envoyé à la mauvaise adresse en raison d'une erreur administrative.

Dans une décision unanime rédigée par le juge Louis LeBel, la Cour suprême rappelle qu'il ne faut pas confondre diligence et passivité.

«Le concept de diligence repose sur l'acceptation d'un devoir de responsabilité du citoyen de chercher activement à connaître les obligations qui lui sont imposées», écrit le magistrat. L'ignorance passive ne constitue pas un moyen de défense valable en droit pénal.»

Pour la première fois, la Cour suprême reconnaît que la «défense d'erreur provoquée par une personne en autorité», déjà acceptée par des tribunaux inférieurs, a sa raison d'être. Mais pas dans l'affaire touchant la compagnie à numéro.

Celle-ci «connaissait la date à laquelle les droits relatifs à l'immatriculation de son véhicule viendraient à échéance et, partant, la date à laquelle l'immatriculation n'avait plus d'effet, fait valoir le juge LeBel. Elle aurait pu et dû s'inquiéter en constatant qu'elle n'avait rien reçu. Elle est demeurée passive. Elle avait l'obligation d'en faire plus.»

Fait intéressant, M. Tétreault et la compagnie à numéro, spécialisée dans la vente de terrains, avaient été acquittés en Cour municipale de Lévis. La Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec avaient refusé d'entendre l'appel de la municipalité.

Les principes établis hier par la Cour suprême auront un impact dans toutes les provinces.

Presse canadienne

Chasse aux phoques

L'affrontement se poursuit

Blanc-Sablon — Des partisans de la chasse aux phoques ont fait la vie dure, hier, à des militants pour les droits des animaux qui disaient vouloir suivre le début de la chasse dans le sud du Labrador.

Près de 80 résidents de Blanc-Sablon, près des limites du Labrador, ont encerclé un hôtel où logeaient des journalistes étrangers et des membres d'un groupe pour la protection des animaux, la Humane Society of the United States, qui devaient aller photographier la chasse en hélicoptère.

Hier, les agents de la Sûreté provinciale du Québec ont escorté 15 militants, reporters et photographes logeant à l'hôtel en direction de l'aéroport local.

La porte-parole de la Humane Society of the United States, Rebecca Aldworth, a dit que son organisation, qui se décrit comme la plus grande société protectrice des animaux aux États-Unis, allait continuer à suivre la chasse aux phoques qui a débuté mercredi.

Les chasseurs de Terre-Neuve et du Labrador peuvent chasser jusqu'à 230 000 phoques, cette année, dans un secteur situé au nord de Terre-Neuve. La saison de la chasse s'est terminée la semaine dernière dans le golfe du Saint-Laurent, où 91 000 phoques ont été tués.

Presse canadienne

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

100 VISITES LIBRES

PLATEAU 3682 St-André coin Charrier 3 copropriétés rénovées avec cachet. 1 500 p.c., 3 c.c. Idéal pour bureau à la maison. 345 000\$ et +. 12h à 17h sam/dim. 514-608-6794 419-598-9938

121 ESTRIE

MAISON BORD DE L'EAU 15 min. Sherbrooke. 111 rénové à neuf. Lac navigable et tranquille. Profitez-en! Achez du propriétaire 819-845-4428

132 CHALETS

ST-HYPPOLYTE - Mai à fin sept. Accès lac Achigan et inclus, lavasec 8 500\$ 450-563-3680

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

Le Devoir Coûtresse POINTE-CLAIRE Magnifiques 1 1/2 à 5 1/2. Prix abordable, près des services et centres commerciaux. Stat. ext. 514-697-4045 Immédiat, mai, juin et juillet. www.cogir.net

1530 Dr Penfield 2nd, 3rd, 4th en béton

Gardienn, piscine, dépanneur, buanderie, salle de gym. 514-835-4833

ADJ. CENTRE-VILLE

615 Richmond - métro L. Failler Condo enssoleillé, 1 c.c., 900 p.c. Foyer, 3 électros, balcon, Stat. Marché Atwater, piste cyclable. Visite libre dimanche 14h à 16h. 850\$ 514-910-2971 Pierre

CARTIERVILLE, bas duplex

7 1/2, 2 c.c. fermées, face à un parc. Gr. terrasse. Prox. autobus. Juillet. 885\$. 514-334-8992

135 TERRAINS

CANTONS DE L'EST Lac Gilbert, Oasis de Paix 806 pieds sur le lac, idéal pour randonnée en kayak, canot, pédalo, pour la pêche, randonnée pédestre ou simplement savourer le calme de cette belle nature. Terrains boisés, belle plage, site enchanteur et tout cela à 15 minutes seulement de la ville de Magog. Ce terrain peut être divisé. Prix à discuter. 514-845-9822 (RICHARD)

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

CD.N. MAGNIFIQUE LOGEMENT 5 1/2, cachet, rénové, spacieux, boiseries, 2 sdb b, gr. cuis, céram 5 électros, + grand s/s éclairé. Gr.jardin. Prox. métro/bus/services Garage chauffé. Libre. 1700\$ chauffé. 514-755-6797

CDN - rdc, Grand 8th Chauffé

2 sdb, électros, 2 stat. int. et ext. Face parc, près UQM, collèges, écoles et métro. 1 800 \$ Réf. 514-651-6015 514-735-6015

CENTRE-VILLE - PRIX RÉDUIT

1280 St-Marc 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 rénovés Chauffés, piscine 514-807-6897 514-803-0262

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

NOCHELAGE-MAISONNEUVE

Grand 3 1/2. Rénové A à Z, alc. Plancher bois franc, céramique Métro Joliette. 800\$ et plus. 514-852-0004

MONTREAL-NORD

Grand 5th, beau quartier paisible. Enssoleillé, près de services. En face de parc et école. 640\$ mois 514-256-0422

NDQ - 612 2nd de triplex, très éclairé, boiseries. Les entrées. Très éclairé. Idéal pour couple 514-487-5914

135 TERRAINS

NOUVEAU-ROSEMONT. Grand 3 1/2, près Langellier/Bélanger, quartier résidentiel. Pr. toutes commodités. 485 \$. Juin 514-256-7727

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT Bloomfield/Lajoie 7 1/2, 2x, 1 1/2 s. de b, 5 électros, boiseries, serre. Juillet. 1800\$ chauffé. 514-737-7291

OUTREMONT, rue Laurier, face

église St-Viateur, beau grand 5 pièces rénové, 1500\$, boiseries, gr. fenestres, gar. plafonds hauts. 1750\$ 514-770-1160

PENTHOUSE 8 1/2 PRÈS UQM.

Enssoleillé, spacieux, 5 électros. Tout compris. 514-586-0105

PLATEAU - Métro Mont-Royal

4 1/2, 1 c.c., 2x de triplex. 1 c.c. fermée, Pl. bois franc. Entrées lavasec. Juillet. 625\$ 514-523-2674

PLATEAU/FABRE-MT-ROYAL

4 1/2, 1 c.c., 2x. Penthouse seul. Pas d'animaux. Réf. 870\$ Juillet ou avant. 514-521-2937

PRÈS METRO PAPINEAU

1^{er}, 3^{er}, 4th chauffés, sécurisés. Toutes lavas payées, très bon état, bâtisse béton, asc., piscine int. Près services. Occupation imm. ou prochains mois. 514-522-5434 1825 rue Ste-Rose. Info 9h à 20h

ROSEMONT 12th ave. Grand

6 1/2 sous-sol fin, gar. arrière. 1000\$ mois 514-943-8281

ROSEMONT 5080 PIE-OX

Face jardin botanique, grand 3th, loft, 850\$, très grand 4th 825\$, chauffé, eau chaude, libre imm. Juil. 514-884-4885

ROSEMONT Grand 7 1/2 rdc 3 stat., 4clic, 1sdb, 1s. dress. poss. électros, libre maintenant 1200\$ 514-912-1013 Réf. demandées

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

VILLERAY, 6-12 2x, 3 c.c. Cachet, entrée lav' séch. Bus et métro. Juillet. 803\$ 514-645-7070 514-246-5992

164 CONDOMINIUMS À LOUER

AUNSTIC 7th étage, 4 1/2 a.c. très propre, belle vue, aménagement distingué, sol en céramique et parqueterie. gar. int. 514-866-2238

Beloeil - 4 1/2

R. de c., foyer, lave-vaisselle, propre, 2 stat. Une remise. À proximité du train de banlieue. 850\$ 450-357-7877

167 MEUBLÉS

VIEUX-MONTREAL - Loft qualifié 2000 p.c. Disp. jusqu'en sept. Alc. pisc. chauffée, garage. 1800\$/m incl. 514-287-1313

169 QUÉBEC À LOUER

MAISON PAYSIBLE Lac Sargent, à 30 min. de Qué. Garage, cabanon, spa int., ter. 150 000\$, ruisseau, accès lac. 1500\$/m. 418-808-4123

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

*** PARIS XV *** Superbe appart. 3th, meublé ancien, t. équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem. mois. (450) 969-0262

À PARIS - Bastille, Marais.

300 à 550 euros/sem. Provenç. - 4 ou 5 pces à Toulon 400 euros+ xyzapi@yahoo.fr

À PARIS

Astier meublé, juillet et août, équipé, 2 c.c., enssoleillé, calme, entrée privée arborée, dans le sympathique quartier de Belleville. Métro, 10 minutes de Châtelet. 2000\$/mois (600\$/sem.) 011.33.1.40.30.09.14 croux@compuserve.com

À SASIR 1 - 3 1/2, tr. clair, confortable, Paris XIXe, 1 à 4 pers. Meublé, asc., gar. 514-787-9027

AU SUD DE LA FRANCE Corbières (pays Cathare)

Maison de village, 4 c.c., 2 s. de b. Jardin. Paris XIXe, 1 à 4 pers. Meublé, asc., gar. 514-685-3053

Entre Colloire et Port-Vendres Face à la mer. Prix selon saison. 514-270-8321

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CANTONS DE L'EST, près Eastman, panorama exceptionnel, tranquille, sem. mois. (514) 481-6352

307 LIVRES ET DISQUES

«Librairie Bonheur d'Occasion» achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 514-2142 4487 de la Roche-M-Royal

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

STEINWAY "M" PIANO À QUEUE Fin mir., magnifique sonorité. Acheté neuf en 2002. 50 000\$ 514-708-4037

342 VÊTEMENTS, FOURRURE

MANTEAUX DE FOURRURE Castor naturel très long. Très bonne condition. Gr. 8 ans 500 \$ ou meilleure offre. Rat musqué, vert bouteille, garni de renard vert, très design. Gr. 8 ans. 850 \$. 514-702-7706

410 BUREAUX

410 BUREAUX

410 BUREAUX

201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

BÂTISSSE COMMERCIALE située à Joliette Garage 8 espaces de travail Vente ou Location Bon pour Cite de transport Taxes basses 1-800-661-1204 450-547-8256

BÂTISSSE COMMERCIALE à vendre pour professionnels. 9000pc sur 3 niveaux. 10 800 Lajeunesse www.lajeunesse.com/forale SLAYEK 514-985-8722

251 BUREAUX À LOUER

3446 rue ST-DENIS (métro Sherbrooke) Bureau 500 pi et 1500 pi stat. 450-229-5402

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

STEINWAY "M" PIANO À QUEUE Fin mir., magnifique sonorité. Acheté neuf en 2002. 50 000\$ 514-708-4037

342 VÊTEMENTS, FOURRURE

MANTEAUX DE FOURRURE Castor naturel très long. Très bonne condition. Gr. 8 ans 500 \$ ou meilleure offre. Rat musqué, vert bouteille, garni de renard vert, très design. Gr. 8 ans. 850 \$. 514-702-7706

410 BUREAUX

410 BUREAUX

410 BUREAUX

530 COURS

NOUVEAU - ART-THERAPIE par l'ÉCRITURE 514-344-3436

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION

CONSTRUCTION DE PATIOS Bois traité, 15 ans d'expérience. Estimation gratuite. 514-827-6124

575 DÉMÉNAGEMENTS

G. JODON TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres Spécialité: appareils électriques Assurance complète. 253-4374

Soyez généreux.

(514) 934-4846

410 BUREAUX

410 BUREAUX

410 BUREAUX

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIEN(NE) EN DOCUMENTATION Bureau de Québec

Un poste de technicien(ne) en documentation est actuellement ouvert à notre bureau de Québec. Il s'agit d'un poste régulier à temps partiel, 17 heures et 1/2 par semaine.

EXIGENCES

- diplôme collégial en technique de la documentation ou toute autre formation ou expérience jugée équivalente; - connaissance pratique de l'anglais.

HORAIRE

- à déterminer. Toute personne intéressée à présenter sa candidature doit le faire par écrit en soumettant son curriculum vitae avant le 18 avril 2006, à l'attention de: Claudette Béliveau • 2050, de Bleury • 9^e étage • Montréal (Québec) H3A 3M9 Courriel: cibéliveau@ledevoir.com • Télécopieur: 514-985-3330

Si ceci ressemble à un test de maths, visitez mathscourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.

ACTUALITÉS

Montréal s'attaque aux nids-de-poule

Le grand colmatage nécessitera des dépenses de 125 millions seulement pour les travaux qui seront réalisés cet été

JEANNE CORRIVEAU

L'administration Tremblay-Zampino promet d'endiguer la prolifération de nids-de-poule dans les rues de Montréal au cours des prochaines années. La Ville investira dès cette année la somme de 125 millions de dollars dans une vaste opération de réfection des rues, qu'elle qualifie de «déclaration de guerre» aux nids-de-poule.

Environ 60 % du réseau routier montréalais est âgé de plus de 50 ans et la Ville considère que sur les 1000 kilomètres de rues que compte l'île de Montréal, 135 sont en mauvais état, soit 13,5 %. Pour déterminer ce taux, qui peut paraître bien en deçà de la réalité aux yeux de nombreux automobilistes, la Ville a eu recours à une firme externe qui a fait l'évaluation de l'état de ses artères. L'administration de Gérard Tremblay entend réduire ce ratio à un «niveau acceptable» de 4 % d'ici 2009, un objectif qualifié de réaliste hier par le responsable des infrastructures et de la voirie au comité exécutif, Sammy Forcillo, lors d'une conférence de presse.

«L'administration Tremblay-Zampino déclare la guerre aux nids-de-poule sur le territoire de la Ville de Montréal. D'ici 2009, on va s'assurer que tous les contribuables, qu'il s'agisse des piétons, des automobilistes, des cyclistes ou des usagers des transports en commun, rouleront en paix», a promis M. Forcillo.

La réfection des rues ne se limitera pas au colmatage des nids-de-poule car les cols bleus procéderont également au remplacement du pavage sur de plus grandes surfaces, là où la chaussée a été gravement endommagée, une opération appelée «rapiéçage».

Les grands travaux débiteront en mai et se poursuivront jusqu'en novembre. La Ville a dressé une liste de 78 tronçons de rue qui seront réparés cette année. Ces projets de réfection toucheront de grandes artères telles les boulevards Pie-IX, Crémazie, Rosemont, Saint-Joseph et Henri-Bourassa ainsi que les rues Papi-neau, Sherbrooke, Jean-Talon et Notre-Dame. Certains trottoirs et tronçons de pistes cyclables ont aussi été inscrits au programme des cols bleus pour 2006. Des 125 millions de dollars dépensés cette année, 85 millions sont destinés aux artères importantes relevant de

l'agglomération alors que 40 millions serviront aux travaux qui seront effectués sur le réseau local. C'est dans l'arrondissement de Ville-Marie que les chantiers seront les plus nombreux.

Pour financer le plan de réfection des chaussées, qui constituait une promesse de Gérard Tremblay lors de sa campagne électorale de l'automne dernier, la Ville a créé une fonds de la voirie financé grâce à une taxe spéciale de 0,8 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation imposée aux contribuables de l'ensemble de l'île de Montréal.

Les chantiers qui se multiplieront au cours de l'été risquent de perturber la circulation et la quiétude des Montréalais, mais la Ville promet de prendre des mesures pour réduire les désagréments. «C'est sûr qu'il va y avoir du bruit, de la poussière et un peu plus de congestion, mais soyez assurés que la Ville va prendre toutes les mesures nécessaires pour essayer de diminuer les incon vénients», a indiqué Robert Marcl, chef de division au Service de la voirie.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Stationnement Montréal

Des parcs qui rapportent gros

JEANNE CORRIVEAU

Les nouvelles bornes de stationnement installées au centre-ville de Montréal rapportent davantage que les anciens parcomètres, constate Stationnement de Montréal. Selon le rapport financier 2005 rendu public hier par la société, les revenus liés au stationnement en bordure de rue ont augmenté de près de deux millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Bien que le nombre de places de stationnement sur rue soit demeuré stable au cours des dernières années à Montréal avec 15 653 places tarifées, les revenus des parcomètres et des bornes sont passés de 22,2 millions de dollars à 24,1 millions entre 2004 et 2005.

Stationnement de Montréal, qui a enregistré des revenus totaux de 29 millions en 2005, comparativement à 27,1 millions l'année précédente, a pu accroître de 1,1 million les redevances qu'elle a versées à la Ville de Montréal, qui se chiffraient à 15,8 millions en 2005. Ses dépenses d'exploitation ont toutefois augmenté légèrement, une situation qu'elle explique par l'implantation des nouvelles bornes informatisées.

Si Stationnement de Montréal considère que les quelque 500 bornes installées au cours des dernières années au centre-ville plaisent aux citoyens, celles-ci ne font pas le bonheur de tous les automobilistes. Ces nouveaux appareils font d'ailleurs l'objet d'une requête en Cour supérieure de la part d'un citoyen qui désire obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif. Selon lui, les Montréalais sont lésés par le système implanté par Stationnement de Montréal. Les nouvelles bornes, faut-il le rappeler, ne permettent pas aux utilisateurs d'ajouter comme bon leur semble de l'argent pour prolonger le temps de stationnement. Ainsi, après avoir obtenu son ticket, l'automobiliste ne peut pas se raviser et remettre des pièces de monnaie dans l'appareil car il perdra le temps qu'il vient d'acheter et le compteur sera remis à zéro.

Les revenus de Stationnement de Montréal risquent de bondir en 2006 puisque l'administration Tremblay-Zampino a entrepris d'augmenter les tarifs de tous les parcomètres du territoire montréalais. Les nouveaux tarifs, déjà en vigueur dans plusieurs arrondissements, ont fait passer le coût du stationnement de 50 ¢ à 75 ¢, de 1 \$ à 1,50 \$ et de 1,50 \$ à 2 \$, selon le cas. Les heures d'utilisation des parcomètres ont été prolongées jusqu'à 21h les lundis, mardis et mercredis. La Ville, qui estime qu'elle pourra ainsi récolter des revenus supplémentaires de 10 millions de dollars, a décidé de consacrer cette somme à son programme de propreté.

Le Devoir

Loto-Québec publie son bilan de la détresse causée par le jeu

Un suicide et une trentaine de cas de détresse à l'intérieur des trois casinos, voilà un bilan plutôt sombre que Loto-Québec vient de rendre public, discrètement, sur son site Internet.

Des statistiques qui n'auraient vraisemblablement jamais été publiées si Bill Clennett, un ardent défenseur des droits sociaux, n'avait pas multiplié les pressions juridiques auprès de la société d'État.

Entre septembre 1998 et mars 2005, les ambulanciers se sont présentés 1252 fois dans les casinos de Montréal, de Charlevoix et du Lac-Leamy pour des motifs divers.

Ils sont intervenus pour un suicide en 2001 dans le stationnement de la maison de jeux de l'île Notre-Dame. Ils ont traité aussi 34 cas de détresse, dont 33 à Montréal et un à Gatineau.

Bill Clennett est convaincu que les données ont été manipulées par Loto-Québec et que le bilan devrait être encore plus lourd.

Loto-Québec n'a pas voulu commenter les nouvelles statistiques sur les cas de détresse et de suicide survenus dans l'environnement des casinos car cette affaire fait l'objet d'un débat devant la cour.

Bill Clennett demande en effet aux tribunaux de lui accorder le droit de consulter les rapports détaillés de tous les incidents.

Cette démarche juridique vise à obtenir le réel portrait de la situation.

Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un ingénieur a proposé une solution plus économique que celle de la SNC-Lavalin, mais la RIO a écarté sa proposition. Pierre Jutras a décidé de prendre les citoyens à témoin de cette décision injuste, selon lui.

Stade olympique

Aux contribuables de juger

Écarté par la RIO, un ingénieur soumet sa solution au remplacement du toit du stade à l'analyse critique du public

Un nouveau chapitre pourrait bien s'écrire dans la saga du toit du Stade olympique. Alors que la Régie des installations olympiques (RIO) poursuit l'étude d'une nouvelle toiture imaginée par SNC-Lavalin, un ingénieur montréalais vient jouer les trouble-fête. Comment? En soumettant à l'opinion publique les détails d'une solution rejetée... injustement, selon lui.

FABIEN DEGLISE

Récalé par la RIO dans la course au remplacement du toit du Stade olympique, un ingénieur montréalais ne semble pas avoir dit son dernier mot. À compter d'aujourd'hui, il présente en effet sur Internet le contenu détaillé de son projet de toiture avec, à la clef, un défi lancé ouvertement aux ingénieurs, aux architectes, aux universitaires, aux politiciens et même aux assureurs du Québec: qu'ils prouvent que sa solution n'est pas «idéale en matière de fiabilité, de durabilité, de sécurité, de longévité et d'économie».

Pierre Jutras, de la firme Aérolande, n'en démord pas. Le rejet de son projet par la RIO est injuste. Le toit envisagé par son entreprise «dé-passe tous les critères de conception exigés dans les appels de candidatures qu'a successivement lancés la RIO en octobre 2004 et février 2005», écrit-il sur son site (www.toitdustade.ca), lancé officiellement aujourd'hui. Et le public, selon lui, dispose désormais de tout, au bout de quelques clics de souris, pour en juger.

Avec un toit souple intégrant et corrigeant la toiture actuelle défectueuse construite en 1999 par la firme Birdair, l'idée de ce designer en architecture textile s'inspire fortement des structures autoportantes qu'il a réalisées au cours des dernières années aux États-Unis, en Corée du Sud et au Japon. «C'est un dôme souple qui utilise le système de câblage actuellement en place», a-t-il résumé en entrevue au Devoir. «C'est

aussi un toit léger [il est constitué de deux membranes séparées par de l'air] résistant aux charges de neige. Il est aussi très économique à construire [environ 15 millions de dollars].»

Au rancart

Le hic? La RIO n'a pas retenu ce projet présenté conjointement par Aérolande et Pomerleau en 2005. «Le comité d'experts a jugé que cette candidature n'était pas solide en fonction des nombreux critères évalués», a expliqué cette semaine Sylvie Bastien, porte-parole de cet organisme. Pour rendre sa décision, ce comité a pris en compte la capacité financière du candidat, son expérience en matière de gestion d'entreprises de construction et de gestion de projets, l'expertise de l'équipe chargée de la réalisation du projet ainsi que la valeur du concept présenté.

Rappelons que ce nouveau toit doit rester la propriété et la responsabilité du constructeur pendant 25 à 30 ans. La RIO se contentera de louer l'utilisation de la toiture.

Au terme de l'appel d'offres, deux firmes, SNC-Lavalin et Janin-Atlas, ont été retenues pour soumettre une solution de rechange permanente à la toiture actuelle qui, à cause d'une grave défectuosité, rend inutilisable, pour des raisons de sécurité, l'espace central du bâtiment du 1^{er} décembre au 31 mars.

Janin-Atlas ayant décidé de se retirer, seule la firme SNC-Lavalin, qui a présenté un avant-

projet technique en mars dernier, comme Le Devoir l'avait révélé, reste dans la course. Son projet de toit fixe et rigide est évalué à environ 85 millions de dollars.

Comprendre pour juger

Devant cette avenue, M. Jutras veut faire entrer son «autre solution» en présentant en détail sur son site les caractéristiques techniques de son toit, les documents officiels entourant l'appel d'offres lancé par la RIO mais aussi quelques pièces choisies de sa correspondance avec l'organisme chargé de gérer les installations olympiques et les ministères participant au processus de remplacement de la toiture.

«Je veux laisser aux gens le soin de juger de la démarche poursuivie par la RIO dans ce dossier, démarche qui a eu pour effet d'écarter une proposition alternative intéressante», dit-il. Les critiques, les réactions et les commentaires recueillis sur son site seront tous rendus publics sur ce même site, assure l'homme, qui souhaite par son geste aider les gens à comprendre le processus d'octroi des contrats gouvernementaux.

Il ne peut d'ailleurs rien espérer de plus. En effet, la RIO n'a pas l'intention de rouvrir son appel d'offres

en vue du remplacement du toit du stade, a confirmé Mme Bastien. Au cours des prochaines semaines, SNC-Lavalin doit présenter un projet technique complet pour sa nouvelle toiture. Par la suite, à l'automne, le gouvernement pourrait prendre une décision en fonction du cadre financier présenté par l'entreprise, histoire de poser un quatrième couvercle, en 30 ans d'existence, sur ce vestige des Jeux olympiques de 1976.

Le Devoir

Jean-Guy Dufrac

Claude Béland



91,3 fm Montréal • 100,3 fm Sherbrooke • 89,9 fm Trois-Rivières • 89,3 fm Victoriaville

11^e Radio-Don de Radio Ville-Marie

Un instant... pour donner!

(514) 382-3913

Ext. sans frais 1-877-668-6601

www.radiovm.com

5,6 et 7 mai 2006

LE MARCHÉ BOURSIER

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price change.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price change.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price change.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price change.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price change.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, bid, ask, and price change.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

Table showing stock market performance for Toronto and New York, including indices like TSX, Dow Jones, and Dollar.

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various international currencies like the Euro, British Pound, and Japanese Yen.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices and sector performance for the Toronto Stock Exchange.

Le Marché Américain

Table of market indices and sector performance for the American market.

Les plus actifs de Toronto

Table listing the most active stocks in the Toronto market.

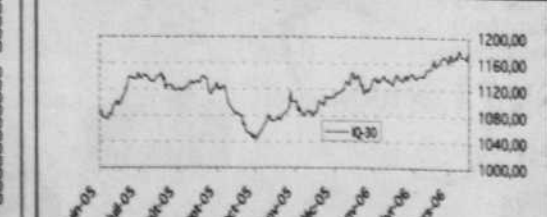
Les plus actifs du Canadian Venture

Table listing the most active stocks in the Canadian Venture market.

Advertisement for Gourou.tv, featuring a logo and text about stock market analysis.

INDICES QUÉBEC

Table showing Quebec market indices for various dates.



Advertisement for the Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québec, including contact information.

ÉCONOMIE

BOIS D'ŒUVRE

Représailles:
le Canada pourrait
avoir perdu
sa meilleure chance

Le Canada pourrait bien avoir perdu sa meilleure chance de recourir à des représailles commerciales contre les États-Unis dans le conflit du bois d'œuvre.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) lui a partiellement donné raison, hier, en renversant une précédente décision en faveur de l'imposition par les États-Unis de droits compensateurs et antidumping sur le bois d'œuvre canadien.

L'organe d'appel de l'OMC n'a toutefois pas rendu de jugement quant à la légalité des mesures adoptées par Washington dans le cadre du différend de longue date opposant le Canada et son voisin américain au sujet du bois d'œuvre. Le Canada souhaitait que l'organisme international affirme que le Tribunal de commerce international des États-Unis avait commis une erreur en concluant que les importations canadiennes de bois d'œuvre menaçaient l'industrie américaine.

LOMC a jugé fautive la méthode utilisée par le département américain du Commerce afin d'évaluer l'impact des exportations canadiennes de bois d'œuvre, mais il n'a pas rendu de jugement quant à la conformité de cette méthode avec les obligations des États-Unis en vertu de l'OMC, ce que lui avait demandé de faire le Canada.

Sans cette décision, le Canada perd le principal argument dont il avait besoin pour se voir reconnaître, par l'institution internationale, le droit de recourir à des sanctions commerciales équivalentes à celles que lui ont imposé les États-Unis depuis le début du conflit. Sur des sanctions totales de 5 milliards, environ 4,2 milliards sont liés à cette question de

la preuve des soi-disant dommages infligés aux producteurs américains. Un autre 400 millions dépend, quant à lui, de la méthode de calcul utilisée par les États-Unis afin de prouver que le bois d'œuvre canadien fait l'objet de dumping et qui a fait, lui aussi, l'objet d'une décision favorable aux Américains au début du mois.

«Nous sommes satisfaits de cette décision parce qu'elle reflète la position que nous avons toujours maintenue», a néanmoins déclaré le ministre canadien du Commerce international, David Emerson. «Les États-Unis ne peuvent plus prétendre que leur mesure est compatible avec l'OMC», a-t-il ajouté avant d'annoncer que le Canada se réservait la possibilité d'intenter une nouvelle action dans cette affaire.

A Washington, le bureau de représentant américain au Commerce, Rob Portman, a estimé que la décision rendue par l'organe d'appel de l'OMC appuyait la position de Washington, selon laquelle les exportations canadiennes de bois d'œuvre, profitant de subventions, menacent l'industrie américaine.

«Nous continuons de croire qu'il est dans l'intérêt des États-Unis et du Canada de parvenir à une solution permanente à leurs différends de longue date au sujet du bois d'œuvre», a affirmé Neena Moorjani, porte-parole du bureau de M. Portman.

Les producteurs américains ont également applaudi la décision rendue par l'OMC, estimant qu'elle confirmait leur position voulant que le Canada soit coupable de dumping de bois d'œuvre subventionné sur le marché américain.

Avec la Presse canadienne et Le Devoir

L'usine Olymel de
Saint-Simon fermera
trois mois plus tôt

L'usine de découpage de porcs d'Olymel située à Saint-Simon, en Montérégie, fermera ses portes en juin plutôt qu'en septembre, comme il avait été annoncé en janvier dernier.

Le syndicat de la Fédération du commerce, affilié à la CSN, a fait savoir que les travailleurs de l'usine ont été avisés jeudi matin, à quelques heures de leur congé pascal, que l'usine cessera ses activités le 9 juin prochain.

«C'est un véritable coup de massue qu'a asséné [...] la direction d'Olymel aux travailleurs et aux familles de son usine de découpe de porcs de Saint-Simon», a déclaré le président du syndicat, Jean Lortie. «Alors que les travailleurs étaient à

l'ouvrage, leurs conjointes ont reçu, la veille du congé pascal, la visite des huissiers leur annonçant que l'usine fermera ses portes le 9 juin prochain plutôt qu'en septembre. Nous dénonçons encore une fois l'attitude cavalière d'Olymel», a-t-il ajouté.

Plus de 520 travailleurs d'Olymel à Saint-Simon perdront ainsi leur emploi en juin. Il restera tout au plus 70 employés, selon le syndicat. En février, 126 salariés avaient aussi été licenciés.

Olymel avait annoncé en janvier une réorganisation de ses activités de transformation du porc et de la volaille qui entraîne la disparition de près de 900 emplois au Québec.

Presse canadienne

EN BREF

SAQ: nomination
par intérim
au conseil
d'administration

Le conseil des ministres a annoncé hier la nomination de l'avocate Michèle Thivierge au poste de présidente par intérim du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec. Mme Thivierge, qui siège déjà au conseil de la SAQ depuis l'année dernière, assumera ainsi l'intérim en attendant la désignation par le gouvernement d'un successeur à Raymond Boucher. Celui-ci avait démissionné de son poste à la fin du mois de février, au moment où la SAQ traversait une crise médiatique relativement au gonflement artificiel des prix de certains produits. Mme Thivierge est une avocate de 43 ans de Québec. Elle est associée principale au sein du cabinet Dussault Lemieux Laroche en plus d'être membre du comité de vérification de la société d'État. - PC

SNC-Lavalin
en Arabie

Calgary — SNC-Lavalin et Saipem S.A. ont remporté en coentreprise un contrat de Saudi Aramco portant sur la conception et la construction des installations d'injection d'eau de mer pour le Programme d'exploitation du champ pétrolier de Khurais, en

Arabie Saoudite. La capacité des quatre usines est suffisante pour injecter plus de quatre millions de barils d'eau de mer traitée par jour. Le projet d'exploitation du champ pétrolier de Khurais est le plus grand de plusieurs projets lancés par Saudi Aramco pour porter la capacité de production des champs pétroliers d'Arabie Saoudite de 11,3 à 12,5 millions de barils par jour d'ici 2009. - PC

Nouvelle victoire
de Cinar

Ottawa — La compagnie Cinar a remporté une nouvelle victoire judiciaire hier dans ses efforts pour récupérer des millions de dollars de son fondateur Ronald Weinberg. La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel de M. Weinberg, qui voulait faire casser un jugement rendu plus tôt par la Cour supérieure du Québec et favorable également à Cinar. M. Weinberg espérait pouvoir récupérer des fonds en vendant des propriétés et actifs au Québec, en Floride et dans les Antilles. Cinar, qui s'appelle aujourd'hui Cokio Jar Entertainment Inc., veut récupérer des dizaines de millions de dollars dus à ses créanciers. Pour ce faire, elle poursuit non seulement M. Weinberg mais aussi la succession de son épouse, Micheline Charrest, et un comptable. La poursuite allégué que les intimés ont abusé de leurs droits de fiduciaires et se sont illégalement appropriés des fonds de la société. - PC

Le CAA dénonce le prix de l'essence

Tandis qu'à Londres le prix du brut dépasse les 70 \$,
Montréal voit le prix du litre osciller près de 1,12 \$

FRANÇOIS
DESJARDINS

Alors que le baril de pétrole atteignait de nouveaux sommets à Londres, le CAA-Québec a dénoncé hier le prix de l'essence à Québec en se demandant si les pétroliers ne «profitent» pas de la flambée du brut pour augmenter leurs marges de détail. De son côté, le Bloc québécois a de nouveau exhorté Ottawa à surveiller l'industrie de plus près.

La marge de détail des stations de la capitale se situait à 9,2 ¢ le litre, a indiqué CAA-Québec, en précisant que la moyenne des 52 dernières semaines est de 6,4 ¢. Le litre d'essence se vendait 1,14 \$. La situation était plus normale à Montréal, où la marge de 6,4 ¢ était tout de même plus élevée que les 4,2 ¢ de la dernière année. Dans la métropole, le prix du litre hésitait entre 1,12 et 1,13 \$.

La hausse des prix à la pompe survient au moment où le cours du baril de pétrole brut a repris

son envolée. Le prix du Brent a établi hier un nouveau record historique, au-dessus de 70 \$US le baril à Londres, sur fond de tensions persistantes entre l'Iran et l'Occident et de craintes de pénurie d'essence aux États-Unis. A New York, le prix du brut léger pour livraison le mois prochain a pris 70 ¢ à 69,32 \$US.

«Est-ce que les pétroliers sont en train de profiter de l'augmentation du prix du brut pour hausser de façon exagérée leurs profits à la pompe? La question se pose», a affirmé dans une déclaration la directrice des relations publiques et gouvernementales de CAA-Québec, Sophie Gagnon. «Il est à espérer que les marges se rétablissent rapidement, malgré une possible augmentation des déplacements au cours de la longue fin de semaine de Pâques.»

Encadrer les pétroliers

Le Bloc québécois a pour sa part affirmé qu'Ottawa pourrait faire bien plus pour encadrer l'industrie pétrolière. «S'il est vrai que le prix de



CHRISTIAN CHARISIUS REUTERS
La hausse des prix à la pompe survient au moment où le cours du baril de pétrole brut a repris son envolée.

l'essence au détail relève du gouvernement du Québec, la Loi sur la concurrence, elle, relève d'Ottawa, a

dit le député Paul Crête. Ce gouvernement a aussi le pouvoir de créer un office de surveillance du secteur pétrolier, ce que ne cesse de demander le Bloc québécois.

Notons qu'outre l'influence du pétrole brut, le prix à la pompe au Canada est aussi déterminé en partie par le cours du gallon d'essence aux États-Unis, coté à la Bourse Nymex de New York. Hier, l'essence a clôturé à 2,11 \$US le gallon, en hausse de 27 ¢ depuis le début de mars.

L'industrie nord-américaine du raffinage fonctionne aux limites de sa capacité et le moindre grain de sable est susceptible d'affecter le cours du gallon d'essence en Bourse. La récente hausse, estiment certains, s'explique par le fait que l'industrie est en voie de retirer une composante dans l'essence, le MTBE, pour la remplacer par de l'éthanol. D'autres croient que le marché est désormais sous l'emprise des spéculateurs.

Le Devoir

SAINT-HYACINTHE

Wal-Mart perd sa contestation
de la composition du syndicat

LIA LÉVESQUE

La Cour supérieure du Québec a rejeté la requête en révision judiciaire déposée par Wal-Mart, qui contestait la composition de l'unité d'accréditation syndicale à son magasin de Saint-Hyacinthe.

Les employés du magasin Wal-Mart de Saint-Hyacinthe avaient obtenu leur accréditation syndicale de la Commission des relations du travail, le 14 janvier 2005. Ils avaient choisi le syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) affilié à la FTQ.

Il s'agissait, à l'époque, du deuxième syndicat dans un magasin de la chaîne de commerce de détail en Amérique du Nord, après celui de Jonquière, aujourd'hui fermé.

Wal-Mart avait dès lors contesté la composition de l'unité d'accréditation syndicale, arguant qu'il ne fallait pas exclure certains employés qui avaient été exclus dans la décision de la Commission des relations du travail. Selon Wal-Mart, sans ces exclusions, il n'y aurait pas eu majorité, donc pas d'accréditation syndicale.

Après avoir entendu les parties, la Cour supérieure conclut toutefois qu'il n'y a pas lieu d'intervenir, puisque la décision de la Commission des relations du travail sur la composition de l'unité d'accréditation ne lui paraît pas déraisonnable. Elle rejette donc la requête en révision judiciaire déposée par Wal-Mart.

Joint par téléphone, le porte-parole de Wal-Mart Canada, Yanik Deschênes, a indiqué que les avocats de Wal-Mart étudiaient toujours ce jugement de la Cour supérieure et n'avaient pas encore décidé s'ils interjetteraient appel.

Ce différend n'a pas empêché les parties d'amorcer des négociations en vue de conclure une première convention collective. Des discussions ont d'abord eu lieu en présence d'un conciliateur. Puis un arbitre a été nommé au dossier par le ministre du Travail, en décembre dernier.

L'arbitre travaille toujours au dossier. Une autre rencontre de médiation est prévue à la fin du mois.

Presse canadienne

Corus Entertainment annonce
des pertes de 65,7 millions

Ottawa — Corus Entertainment a annoncé hier une perte nette de 65,7 millions au second trimestre, comparativement à un profit de 12,9 millions à la même période l'an dernier, alors que l'entreprise a dû faire face à d'importants frais de refinancement.

La société de médias et de divertissement, qui possède plusieurs stations de radio au Québec, parmi lesquelles CKAC et Info 690, enregistre ainsi une perte de 1,54 \$ l'action diluée pour le trimestre terminé le 28 février, alors qu'elle déclarait un bénéfice de 0,30 \$ l'action il y a un an. En effet, Corus a dû faire face à des frais de refinancement

après impôt de 80,7 millions pour le rachat des billets subordonnés de premier rang et l'annulation d'ententes d'échange de devises associées à ces billets.

«Grâce à la vigueur des résultats de notre division Télévision, nous avons pu, au deuxième trimestre,

maintenir un bon rythme par rapport à nos objectifs globaux pour l'exercice», a déclaré John Cassaday, président et chef de la direction de l'entreprise.

«Tel que déclaré, nous avons engagé des frais de refinancement de la dette de 80,7 millions après impôt au cours du trimestre afin de racheter nos billets à rendement élevé; nous prévoyons maintenant faire des économies au chapitre des intérêts débiteurs de l'ordre de 20 à 25 millions par année.»

Les revenus consolidés de l'entreprise ont augmenté de six pour cent à 164,4 millions.

Corus Entertainment Inc. est propriétaire de plusieurs stations de radio et de télévision. Elle possède également Nelvana Limited, spécialisée dans la production et la distribution d'émissions et de produits destinés aux enfants.

Presse canadienne

EN BREF

Shaw hausse
grandement
son bénéfice

Calgary — Shaw Communications a enregistré au deuxième trimestre de l'exercice en cours un bénéfice net de 45,8 millions, soit 0,21 \$ par action, comparativement à 5,7 millions, ou 0,28 \$ par action, lors de la même période

un an auparavant, le câblodistributeur ayant tiré profit de la solide performance de ses divisions. Les revenus de l'entreprise de Calgary se sont élevés à 611,2 millions lors de la période de trois mois terminée le 28 février dernier, en hausse de 11 % par rapport à ceux de 550 millions réalisés un an plus tôt. Lors des six premiers mois du présent exercice, ses revenus se sont élevés à 1,2 milliard, en hausse de 10 % par rapport à ceux rap-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Corus possède plusieurs stations de radio au Québec, parmi lesquelles CKAC et Info 690.

portés au terme du premier semestre de 2005. Shaw Communications fournit des services de câblodistribution à large bande, d'Internet, de téléphonie numérique et de télécommunications, notamment, à plus de trois millions de clients dans l'ouest du pays. - PC

649		Résultats	
Tirage du 2006-04-12		Tirage du 2006-04-12	
11 14 15 29 31 47	Complémentaire : 19	06 23 28 32 38 46	Complémentaire : 43
GAGNANTS		GAGNANTS	
6/6	0 3 809 758,00 \$	6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	2 136 062,70 \$	5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	162 1 387,60 \$	5/6	13 500,00 \$
4/6	6 379 66,70 \$	4/6	722 50,00 \$
3/6	119 866 10,00 \$	3/6	13 700 5,00 \$
2/6+	90 476 5,00 \$		
Ventes totales	13 582 250 \$	Ventes totales	450 725,50 \$
Prochain gros lot (approx.)	9 000 000 \$		
Extra		NUMÉRO LOT	
Tirage du 2006-04-12		235703 100 000 \$	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.			
En cas de désaccord entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.			
SUPER 7		GROS LOT BONI CE SOIR 20 000 000 \$	

Chantal LALONGÉ
Jean-Claude LAROUCHE

**LA GÉOGRAPHIE
À LA CARTE**

Géographie au secondaire
1^{re} et 2^e année du 1^{er} cycle

Carnet d'apprentissage - 17,95 \$ chacun

LIDEC Inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

É D I T O R I A L

Un anniversaire sans cadeau

Il y a trois ans aujourd'hui, le Parti libéral était porté au pouvoir. Quelques jours plus tard, Jean Charest formait un gouvernement qui, tout au long de ces trois années, n'a jamais réussi à établir une relation de confiance avec les Québécois. Alors qu'approche la fin de son mandat, son impopularité auprès de l'électorat francophone rend sa réélection de plus en plus incertaine.

Pour célébrer cet anniversaire cette semaine, le premier ministre comptait bien obtenir de ses homologues des autres provinces qu'ils fassent front commun avec lui dans le dossier du déséquilibre fiscal. Mais encore une fois, la chance ne lui a pas souri. Décidant de faire bande à part, l'Ontarien Dalton McGuinty a gâché la fête. C'est une bien mauvaise surprise car les concessions financières que M. Charest attend impatiemment d'Ottawa seront plus ardues et plus longues à obtenir.

Cette unanimité des provinces autour de M. Charest lui aurait fait oublier les malheurs qui affligent son gouvernement. Tout ce qu'il touche semble devoir se transformer en problème, si ce n'est en crise. La dernière inscrite sur une liste déjà longue porte sur la privatisation du mont Orford. Impossible pour lui de faire un geste sans provoquer presque chaque fois une éruption de contestation.

Pourquoi en est-il ainsi? Les explications sont multiples. Dès son installation au pouvoir, on a constaté que ce gouvernement n'était pas prêt à gouverner. Le fait d'avoir un programme élaboré n'était en rien une garantie de sa capacité à le mettre en œuvre de façon ordonnée. Tout n'a pas été mal fait, loin de là. La réduction des listes d'attente en santé est un exemple de réussite, tout comme la création du nouveau régime de congés parentaux. En revanche, les décisions controversées cristallisant l'opposition au gouvernement auront été encore plus nombreuses, l'obligeant parfois à des reculs humiliants.

Une autre explication tient au fait que ce gouvernement n'a jamais été véritablement accepté par les Québécois francophones. Au lendemain des élections du 14 avril 2003, ils ne lui ont pas accordé cette chance au cœur de leur vote.

Qu'il en soit ainsi ne devrait pas étonner puisque le Parti libéral du Québec a été élu sans l'appui majoritaire des Québécois francophones. Une analyse des résultats des élections de 2003 faite par le sociologue Pierre Drouilly dans *L'Annuaire du Québec 2004* montre que Jean Charest doit sa victoire au vote quasi unanime des non-francophones en sa faveur et à la division du vote francophone entre péquistes et adéquistes. Aux élections de 1985 et de 1989, les libéraux avaient obtenu une part significative de celui-ci.

La réaction du premier ministre Charest devant la désaffection des francophones à l'endroit de son parti a toujours été de compter sur le temps. Celui-ci filant, on ne l'entend plus dire que «six mois sont une éternité en politique». On le voit tendu car l'insatisfaction à l'endroit de son gouvernement se répand maintenant au sein même de son parti. Les opposants à la privatisation du mont Orford ne se recrutent pas que chez les péquistes. Sur la ligne de front, on compte de nombreux militants libéraux. La grogne s'est propagée au sein du caucus des députés, où certains commencent à mettre en cause son leadership.

Cette contestation larvée à son endroit est d'autant plus dangereuse pour Jean Charest qu'elle ne fera que confirmer le sentiment des électeurs à son sujet si elle persiste. Cela deviendra un cercle vicieux de plus en plus difficile à briser, à moins qu'il ne refasse rapidement l'unanimité derrière lui au sein du Parti libéral. Au cours des prochaines semaines, il pourrait être tenté de chercher à briser les contestataires. Mieux vaudrait qu'il cherche plutôt à les rallier. Pour cela, il lui faudra faire preuve d'ouverture et non d'autorité.

Qu'il en soit ainsi ne devrait pas étonner puisque le Parti libéral du Québec a été élu sans l'appui majoritaire des Québécois francophones. Une analyse des résultats des élections de 2003 faite par le sociologue Pierre Drouilly dans *L'Annuaire du Québec 2004* montre que Jean Charest doit sa victoire au vote quasi unanime des non-francophones en sa faveur et à la division du vote francophone entre péquistes et adéquistes. Aux élections de 1985 et de 1989, les libéraux avaient obtenu une part significative de celui-ci.

Le syndrome du pur et dur

Michel Tremblay est un de nos dramaturges et citoyens les plus respectés. À titre de créateur, il a produit une œuvre aux influences plus durables que celles de la plupart des Québécois de sa génération.

Cela étant dit, lorsqu'une personnalité comme celle-là se prononce sur une question politique, certains l'écoutent, d'autres pas. En effet, contrairement à ce que pensent les politiciens, les électeurs ne sont pas tous des imbéciles: ils votent rarement pour un candidat ou pour une cause sous l'influence de personnalités du monde des affaires, de la culture ou du sport. En fait, il n'y a que les militants politiques eux-mêmes qui aient besoin de savoir que les vedettes sont de leur côté...

Les souverainistes n'ont pas eu raison de s'ennerver à la suite de la sortie de M. Tremblay. L'auteur lui-même a dû être le premier surpris de se retrouver à la une des journaux le lendemain. Après tout, n'importe quel souverainiste avouera avoir souvent douté de son choix au cours de sa vie. Il n'y a que les plus exaltés, qu'on qualifie aussi de purs et durs, qui soient incapables d'une telle franchise. Leur cas relève de la psychiatrie, mais comme la médecine ne peut pas guérir toutes les maladies, il faut les endurer.

Dans toutes les organisations qui font appel au militantisme, il y a des purs et durs. Ces gens n'ont jamais besoin de connaître l'opinion des autres. Ils ont seulement besoin de savoir si les autres sont avec ou contre eux. Le pur et dur est prêt à consacrer sa vie à la cause... et il en attend autant des autres. Ce qu'il accepte le plus difficilement, c'est que des gens autour de lui ne comprennent toujours pas l'importance de sa cause. Mais il est convaincu qu'un jour, le monde entier sera derrière lui.

Quelle que soit la cause, les militants qui se laissent aveugler par leurs propres certitudes sont incapables de déterminer les contradictions qui les assaillent. Il faut des événements comme celui de cette semaine pour les rappeler à l'ordre.

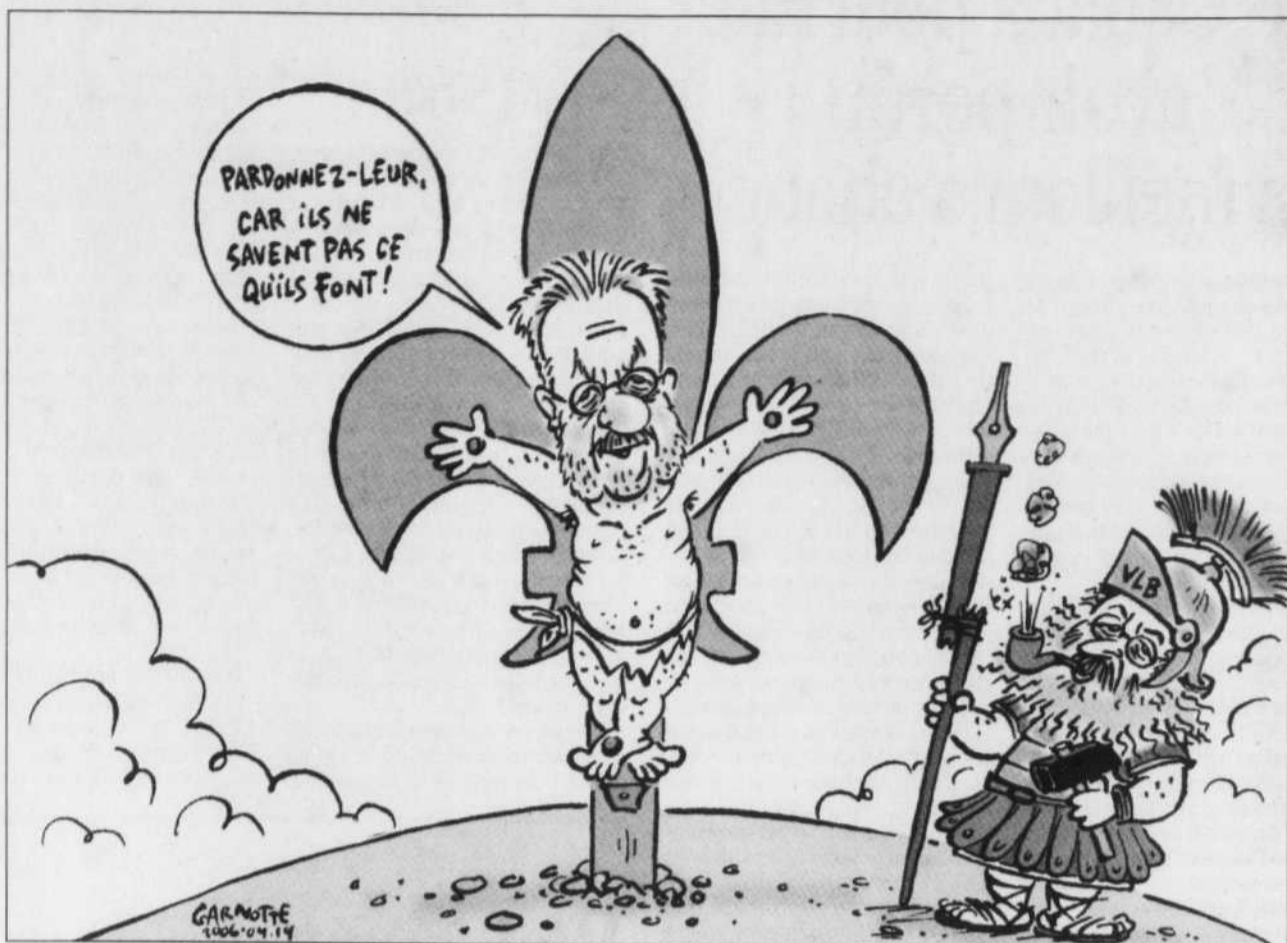
Qu'on se le rappelle: la souveraineté n'est ni une religion ni une idéologie, les deux mamelles du fanatisme dans l'histoire. Elle n'est même pas une fin en elle-même mais un moyen pour permettre aux Québécois de se développer collectivement et individuellement dans leur langue et leur culture en terre d'Amérique. Or, à entendre certains nationalistes, cette option politique est non seulement une fin mais la fin par excellence.

Que M. Tremblay sente le besoin de critiquer l'omniprésence d'arguments économiques et l'absence de motifs culturels dans les discours des ténors de l'indépendance, au point d'en perdre le sens, c'est son droit le plus fondamental. La chose pourrait choquer si l'auteur des *Belles-Sœurs* était le chef du Parti québécois, mais il est écrivain. À ceux qui pensent qu'il a tort de trouver les arguments du cœur et de l'esprit pour convaincre une majorité de Québécois que l'indépendance est toujours un des moyens privilégiés qui s'offrent à eux pour construire un monde meilleur.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information JULES RICHER
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Notre parlement provincial du public au privé?

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, veut un PPP pour construire et entretenir ses deux fameux hôpitaux universitaires parce qu'il prétend qu'il est plus économique d'agir ainsi. Il donne comme exemple la Place Ville-Marie, entretenue par le secteur privé, qu'il trouve en bien meilleur état que nos écoles, entretenues par le secteur public.

Si M. Couillard suit bien sa logique simpliste jusqu'au bout, il devrait recommander immédiatement à son premier ministre, Jean Charest, de vendre notre parlement provincial à un PPP afin qu'il soit encore en aussi bonne condition dans 60 ans puisque, selon lui, le secteur public ne peut pas réussir ça. Et les ponts, alors? Il est encore plus important de bien les entretenir afin qu'ils ne s'effondrent pas quand on y passe. Quoi de mieux qu'un «pont public privé provincial partagé»?

Gilles Bousquet
 Saint-Hyacinthe, le 11 avril 2006

Déplorables mises au ban

Un mot, d'abord: tout créateur doit être libre, sans cela il ne peut plus créer. Au mieux, il devient un artisan qui fabrique (peut-être) un chef-d'œuvre à partir d'un cahier de contraintes.

C'est en ce sens que je déplore les condamnations et les mises au ban en tout genre de Michel Tremblay et Robert Lepage. Non que je partage leur pessimisme, peu s'en faut!

Un créateur peut être (et dans «peut», il y a la faculté du choix) compagnon de route et de combat d'une cause ou d'une idée en gardant son esprit critique, quelle que soit la noblesse du projet.

D'autant plus que, si j'ai bien compris les deux lynchés, ils doutent de la possibilité de l'indépendance du Québec tout en gardant

l'utopie. On peut bien croire en Dieu sans croire en une Église.

De plus, il est de mauvais goût de reprocher la réussite tant matérielle que professionnelle de celui qui nous quitte alors que, le jour d'avant, elle était un argument en faveur de la cause!

Finalement, leurs déclarations ont du bon: elles expriment les doutes et les réticences vis-à-vis des positions nationalistes qui se perdent depuis quelques années: en faisant passer les données économiques (PQ) ou sociales (QS) en priorité, on en oublie le moyen: l'indépendance.

Sans elle, il est difficile de les réaliser puisque, dans le cadre actuel, tout a été essayé sans succès. Pour rassurer l'ami Michel Tremblay, on peut peut-être y parvenir en faisant comprendre que l'économie dépend (localement) de la nation et non l'inverse? Finalement, leurs déclarations ont du bon puisqu'elles nous obligent à réfléchir, tant il est vrai qu'il vaut mieux penser contre soi que d'avancer casqué de certitudes et de dogmes pour faire avancer les choses.

François Piazza
 Le 11 avril 2006

Péril en la demeure

Je suis profondément inquiet à la lecture des propos tenus par Claude Jasmin et Victor-Lévy Beaulieu en réponse à la remise en question par Michel Tremblay et Robert Lepage de leur adhésion au projet de souveraineté du Québec.

L'idée de la souveraineté serait-elle devenue une nouvelle religion, un dogme inattaquable? N'a-t-on pas le droit de remettre l'option en question sans se faire traiter d'impies et de traîtres à la nation?

Les propos démesurés, violents et mesquins tenus envers Michel Tremblay et Robert Lepage par certains nationalistes découlent d'un discours à saveur stalinienne.

At-on le droit de douter? De ne pas croire?

Je suis offusqué de l'intégrisme souverainiste pratiqué par certains de ses adeptes et suis encore plus préoccupé en voyant

que cette souveraineté n'a pas engendré depuis tout ce temps un débat inspiré par un projet de société éclairant qui va au-delà du simple fait de parler français ou de survivre au fédéralisme.

Il y a péril en la demeure dans le camp souverainiste. L'absence de dialogue, de tolérance, de questionnement chez certains de ses disciples pourrait un jour provoquer l'implosion du mouvement. Lorsque l'insulte et le dénigrement sont les seules armes utilisées pour convaincre ou punir les indécis, on fait œuvre d'intolérance et d'aveuglement.

À quand la prochaine chasse aux sorcières ou le goulag pour les récalcitrants? Ce n'est pas ce Québec que je veux pour moi et mes descendants.

Michel Duchesne
 Montréal, le 11 avril 2006

De l'invective

Aux étudiants qui s'enquerraient de l'utilité de leurs cours de littérature au cégep, je réponds invariablement — avec tout le professionnalisme de la lourde charge morale qui m'incombe — en de savantes envolées sur l'art, la culture, la compréhension de l'homme et du cosmos, la grâce de l'inutile!

Heureusement, nos auteurs corrigent eux-mêmes ma prétention et me ramènent à l'essence du Verbe et de la Lettre.

Que de poésie! Que de beauté! Que de science! Que de dignité dans ces invectives esthétiques que se garroche — que dis-je? —, que se garrotte par la tête la fine fleur de nos doctes plumes!

Les Madeleine Gagnon et autres Claude Jasmin de ce monde libèrent enfin mon esprit d'un fardeau récurrent.

Pourquoi diable de la littérature au cégep, monsieur?

Pour savoir insulter ton prochain avec panache, mon gars!

Jean-François Lévesque
 Département de français,
 langue d'enseignement et littérature
 Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
 Saint-Jean-sur-Richelieu, 11 avril 2006

LIBRE OPINION

Les preuves de la résurrection du Christ

RAYMOND GRAVEL

Prêtre-curé de la paroisse Saint-Joachim-de-La-Plaine, diocèse de Joliette, et aumônier de la Fraternité des policiers de Laval

Saint Marc, dans son évangile écrit vers 70 de notre ère, nous raconte qu'au premier matin de Pâques, des femmes se rendent au cimetière pour visiter un mort et reçoivent un message d'un jeune homme vêtu de blanc qui leur dit: «Vous cherchez Jésus de Nazareth, le crucifié: Il est ressuscité, il n'est pas ici» (Mc 16,6). «Mais allez dire à ses disciples et à Pierre: Il vous précède en Galilée, c'est là que vous le verrez, comme Il vous l'a dit» (Mc 16,7). Ces femmes ressortent du cimetière toutes tremblantes et ne disent rien à personne car elles ont peur (Mc 16,8).

L'évangile de Marc finit ainsi; comme Bonne Nouvelle à annoncer, ça commence plutôt mal. Et pourtant, le silence des femmes a permis au Christ de naître et de vivre jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, ce silence des femmes en dit long sur la réalité historique chrétienne du premier siècle. Ce silence était tellement insoutenable que les évangélistes Matthieu et Luc, qui se sont inspirés de Marc pour écrire leurs évangiles, en ont changé la fin.

En Matthieu, les femmes courent annoncer la Bonne Nouvelle aux disciples (Mt 28,8); et, sur le chemin du retour, le Christ lui-même

leur apparaît (Mt 28,9). Quant à Luc, les femmes racontent aux Onze le message reçu au tombeau (Lc 24,9), mais leurs paroles ont été perçues comme du délire (Lc 24,11).

Mais que s'est-il passé au juste, ce dimanche matin, suivant le Vendredi saint? Pas grand-chose, sinon le début d'une prise de conscience que celui qu'on a vu mourir sur la croix ne peut pas rester dans la mort puisqu'il vit à travers ceux et celles qui l'ont suivi et qui ont espéré en lui.

Il a peut-être fallu des mois et même des années pour s'en convaincre, ce que les évangiles ramènent au troisième jour, c'est-à-dire le temps nécessaire pour ressusciter... Mais une chose est certaine: ce sont des femmes qui ont donné naissance au Christ et c'est par elles que la Bonne Nouvelle s'est répandue et que l'Église est née.

Une manière de dire

Le tombeau vide n'est pas une preuve de la résurrection de Jésus; c'est une manière de dire que Christ est ressuscité; comme les apparitions aux disciples ne sont pas des expériences matérielles vécues avec le cadavre de Jésus réanimé mais bien des rencontres du Ressuscité à travers des personnes qui témoignent dans leur corps des souffrances de Jésus, qui expriment par leur bouche les paroles d'espérance qu'il leur a laissées, qui traduisent dans leurs gestes la nouveauté de Dieu et qui

travaillent à promouvoir la justice et l'équité pour tous et spécialement pour les mal-aimés et les exclus de la société.

Si Christ est vivant, il ne peut l'être qu'à travers nous puisqu'il vit en nous et agit par nous.

Les récits d'apparitions des évangiles sont des catéchèses qui nous permettent, encore aujourd'hui, de rencontrer le Ressuscité sur la route de nos vies et de le reconnaître dans nos expériences humaines transformées par l'amour: le pardon, la réconciliation, le partage, le service, l'accueil inconditionnel, l'ouverture à l'altérité, l'engagement à libérer l'autre, le petit, le blessé de la vie, le laissé-pour-compte: «A chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait» (Mt 25,40).

Mais au fait, y a-t-il au moins une autre preuve que Christ est vivant, ressuscité? «Il n'y a qu'une réalité historiquement constatable: une communauté de disciples se forme après la mort de Jésus et s'en va annoncer à un monde de plus en plus large et lointain la nouvelle stupéfiante: cet homme de Nazareth, Dieu l'a ressuscité et fait Seigneur et Christ. Il n'y a pas d'autre preuve que cette communauté des commencements qui vit, de lui et par lui, d'une vie nouvelle et qui a grandi comme l'arbre issu du grain de sénévé, selon la parabole du Maître. La meilleure preuve aujourd'hui encore, si pauvre soit-elle, ce sont les chrétiens» (F. Tricard).

Joyeuses Pâques 2006!

IDÉES



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR
Robert Lepage: «Si je suis moins convaincu, je ne demande qu'à l'être de nouveau.»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Michel Tremblay: «Tant et aussi longtemps que l'économie sera placée en première place, on ne fera jamais la souveraineté.»

«Être ou ne pas être»

GILLES DUCEPPE
Chef du Bloc Québécois

Les déclarations récentes des hommes de culture Michel Tremblay et Robert Lepage à propos de la souveraineté ont soulevé les passions. Cela devrait réjouir les souverainistes puisque c'est bien la preuve que ce projet politique est vivant et demeure central dans le débat politique québécois.

Je me permets de préciser que ni l'un ni l'autre de ces grands créateurs n'a rejeté le projet souverainiste. Ils ont critiqué et lancé un débat qui ne porte pas sur la souveraineté ou le fédéralisme mais plutôt sur le discours du projet souverainiste. Michel Tremblay affirme que l'économie prend trop de place et qu'on ne fait pas un pays pour des raisons économiques. Robert Lepage, pour sa part, déplore l'argumentaire essentiellement négatif qui voudrait que la souveraineté soit fondée sur le rejet du Canada.

Je constate qu'aucune de ces déclarations ne remet en cause l'importance de réaliser la souveraineté du Québec. Il s'agit, au contraire, de l'expression de la diversité des points de vue, une diversité qui contribue pleinement à l'enrichissement de notre projet collectif.

J'ai moi-même prononcé d'incompréhensibles discours au Canada

et au Québec soulignant à quel point le mouvement souverainiste a changé au cours des dernières années en ce sens qu'il n'est désormais plus fondé sur une réaction face au Canada. J'ai souligné, notamment devant tous les congressistes du Bloc québécois, que le Canada est un grand et un beau pays, que j'apprécie les Canadiens, des gens que je fréquente quotidiennement depuis plus de 15 ans à Ottawa. Les militants du Bloc québécois ont chaque fois chaleureusement applaudi à ces propos, comme l'ont d'ailleurs fait les Canadiens venus m'entendre à Toronto ou à Calgary.

Au cours de la dernière année, le Bloc québécois a travaillé sur son programme qui s'intitule *Imaginer le Québec souverain*, un document qui suggère tout ce que le Québec souverain pourra faire dans bien des domaines. Et ces possibilités sont exaltantes à bien des égards.

Les êtres humains d'abord

En ce qui concerne les préoccupations soulevées par M. Tremblay, je me dois de rappeler que la principale richesse d'une nation, ce sont les êtres humains qui la composent. De là la conviction pour le Bloc québécois que la pierre d'assise du développement des sociétés, ce sont l'éducation et la culture. Les questions sociales, d'économie, d'environnement, de l'avenir du Saint-Laurent, de nos relations avec les nations autochtones et de nos relations avec les autres peuples sont par ailleurs tous des aspects de la vie d'une nation qui sont intimement liés l'un à l'autre.

L'économie n'est pas une icône, mais ce serait une grave erreur que de l'évacuer. Elle doit être au service de l'être humain pour permettre ensuite l'épanouissement de la culture, de l'éducation ou de toute autre préoccupation. De plus, l'économie québécoise participe elle aussi de l'identité québécoise par sa différence (mouvement coopératif très étendu, taux de syndicalisation élevé, économie sociale) et par le fait qu'on ne peut être maître chez soi sans être maître de son économie. Ce serait tout de même déplorable qu'on en revienne au temps où l'économie était une chose considérée trop sale pour que les Canadiens français y touchent. L'important, au fond, n'est-il pas que l'avoire soit au service de l'être?

Depuis des années, le Bloc québécois a contribué, côte à côte avec le Parti québécois et tous les souverainistes, à renouveler le projet souverainiste. Nous avons par exemple réfléchi longuement à propos de la mondialisation, et notre conclusion n'est pas tellement d'ordre économique plutôt que culturelle. La mondialisation menace notre culture et donc notre différence, bien plus que notre économie qui en tire autant de bénéfices que de contraintes. La souveraineté, c'est l'existence du Québec dans le monde. Je pose donc la question:

pourquoi le Québec refuserait-il d'exister?

Bien sûr, le Bloc québécois, comme le Parti québécois, a le devoir de défendre les intérêts du Québec et donc d'éliminer le déséquilibre fiscal, qui risque de se transformer en déséquilibre social. Cela étant dit, éliminer le déséquilibre fiscal, ce n'est pas évacuer la souveraineté. Pas plus, par exemple, que le fédéralisme ne se résume à l'élimination ou non du déséquilibre fiscal.

La solution est politique

Les raisons qui poussent des millions de Québécois à rallier le projet souverainiste sont très diverses, mais elles tournent toutes autour d'un enjeu central: la liberté politique. C'est la liberté du peuple québécois de prendre lui-même ses propres décisions. Il existe deux grands courants dans le monde actuel: la constitution de grands ensembles et la souveraineté des peuples, deux courants qui, en dépit des apparences, ne sont pas du tout contradictoires. François Mitterrand affirmait à ce sujet que, pour participer aux grands ensembles, encore faut-il exister...

Tout cela repose sur un fondement essentiel, soit que les Québécois forment une nation. Une nation différente, ni meilleure ni pire que les autres. Simplement

Deux artistes importants, Robert Lepage et Michel Tremblay, ont jeté un pavé dans la mare souverainiste plus tôt cette semaine. D'autres artistes et des politiciens ont réagi, certains n'hésitant pas à recourir à l'injure pour les condamner.

Pas de nationalité sans littérature...

VICTOR-LÉVY
BEAULIEU

Écrivain

Quand Jean Chrétien s'est présenté devant le juge Gomery de la commission du même nom, il n'y est pas allé par quatre chemins pour justifier le scandale des commandites: «Nous étions en guerre, tous les moyens sont bons pour la gagner.» Chrétien ne faisait là que rappeler une règle toute simple du jeu politique: la démocratie tous azimuts, c'est bon pour les pauvres, les déclassés, le citoyen ordinaire, ceux qui, d'une province, veulent faire un pays. A ceux-là, on demande toujours de montrer patte blanche, d'être plus catholiques que le pape, d'être tolérants jusqu'à l'absurde et démocrates jusqu'au suicide.

Le lendemain de la comparution de Jean Chrétien, la presse n'en avait que pour sa prestation spectaculaire: que ça faisait du bien d'entendre quelqu'un qui ne pratiquait pas la langue de bois! Et tant pis pour la tolérance et le respect de la démocratie! La tolérance et le respect de la



Victor-Lévy Beaulieu

démocratie, je l'ai dit, c'est bon pour les tics naïfs et indépendantistes! La presse n'a pas réagi autrement dans ce qu'elle appelle l'affaire Tremblay-Lepage. Elle s'est emparée et a joué de l'aspect spectaculaire de la chose mais a pris soin d'escamoter le problème de fond qui en est l'origine.

L'apport de Québec solidaire

Ce problème de fond est simple: comment se fait-il, alors que près de 50 % de la population québécoise s'affiche indépendantiste, qu'on trouve parmi nous des Robert Lepage et des Michel Tremblay pour dire qu'ils ne croient plus comme avant à la souveraineté et, même, qu'ils ne la pensent plus nécessaire à notre épanouissement comme peuple?

Ily a au moins une raison qui l'explique: c'est que ce monde-là met dans le même sac l'idée d'indépendance et le Parti québécois, le véhicule qu'on a privilégié pour nous mener à la libération nationale.

Que ce véhicule ne semble pas pour l'heure répondre parfaitement à nos exigences en tant qu'indépendantistes (et encore faudrait-il le vérifier), en quoi cela devrait-il remettre en question l'idée même de l'indépendance, surtout à ce moment précis de notre histoire alors qu'un deuxième parti souverainiste, Québec solidaire, voit enfin le jour?

Il me semble qu'on aurait raison de se réjouir et d'être optimiste plutôt que de désespérer de la cause. Peut-être la venue de Québec solidaire permettra-t-elle au PQ de mettre de côté la langue de bois qui le déconsidère, au profit d'interventions musclées capables de charrier une émotion dont il s'est tenu trop loin depuis 20 ans.

Ce qu'on veut comme indépendantistes, c'est d'être enflammés, c'est d'être passionnés, c'est de pouvoir rêver et de pouvoir rêver grand. Quand le PQ comprendra à nouveau cette petite chose toute simple et se mettra à la promouvoir efficacement, les fédéralistes n'auront qu'à bien se tenir car le PQ sera redevenu le véhicule de ceux qui sont pauvres, déclassés, laissés pour compte; il sera aussi redevenu le véhicule de tous ceux-là qui croient à la fraternité sociale, à l'égalité des chances et à une plus grande liberté que celle dont nous profitons aujourd'hui.

William Butler Yeats disait: «Il n'y a pas de nationalité sans littérature, pas de littérature sans nationalité.» Michel Tremblay et Robert Lepage auraient dû méditer cette simple phrase. Ainsi n'auraient-ils pas confondu l'idée d'indépendance, qui nous est nécessaire plus que jamais, avec les véhicules qui pourraient nous y mener. Ainsi auraient-ils fait preuve de responsabilité nationale et de solidarité sociale plutôt que d'une lâche démission comme plusieurs de nos intellectuels parvenus nous en ont fait la triste démonstration par le passé, prenant leur vessie personnelle pour une lanterne collective.

Souveraineté et libre-échange

JEAN-FRANÇOIS
FILION
Montréal

Le débat suscité par les propos de Michel Tremblay révèle la faiblesse intellectuelle du mouvement souverainiste, qui ne parvient pas à contredire les paroles du dramaturge.

Mettons de côté le caractère méprisable des attaques *ad hominem* visant cet artiste qui a le malheur de vivre une partie de l'année à l'étranger et de ne pas porter la ceinture fléchée. Le problème avec la déclaration de Michel Tremblay est d'ordre terminologique. L'auteur confond simplement économie et économisme.

Ce qu'il voulait sans doute dire et que ses détracteurs n'ont pas voulu entendre, c'est que le projet de souveraineté nationale perd son sens quand le parti qui doit l'accomplir fait la promotion du libre-échange, du déficit zéro et autres contrats de performance. La soumission spon-

tanée des instances du Parti québécois au néolibéralisme a écoeuré une population de plus en plus exposée aux contraintes capitalistes de la lutte pour la survie.

Vendre le Québec

En engendrant par l'État une bourgeoisie canadienne-française, le Parti québécois pensait dans les années 80 donner confiance à un peuple opprimé; il a plutôt permis à une classe d'arrivistes de se faire un capital ou une convention collective sur mesure qu'il ne faut pas amoindrir avec une redistribution dans la culture, la santé et l'éducation.

Ce sont la bourgeoisie et la classe moyenne supérieure créées par l'État qui acceptent aujourd'hui le dégraissage de son créateur et les PPP. Ce sont aussi elles qui acceptent qu'on dise à la population de se serrer encore plus la ceinture afin d'aider «nos» hommes et «nos» femmes d'affaires, qui doivent briller sur les marchés mondiaux.

Il faut être lucide: le Québec ne peut plus se permettre de

contraindre les riches à partager ou à ménager les cours d'eau et les forêts. La lucidité nous force à reconnaître que le libre-échange s'effectue en concurrence avec des investisseurs dont le pays d'origine favorise l'exploitation et la pollution.

La faute irréparable des Parizeau, Bouchard et Landry est d'avoir vendu le Québec aux Américains et aux transnationales. En justifiant le libre-échange par leurs rancœurs envers les institutions de l'empire britannique, ces trois premiers ministres péquistes ont fait des choix qui, aujourd'hui, rendent impraticable le «modèle québécois».

Quelle ironie d'entendre Gilles Duceppe, au débat des chefs, dire que la spécificité du Québec consiste en ces acquis socioéconomiques que l'élite du PQ contribue justement à éliminer depuis une quinzaine d'an-

nées, libre-échange oblige!

Les indépendantistes qui pensent pouvoir allier la gauche et la droite sont dans l'erreur. Comme on pouvait le lire dans *Le Devoir* du 6 avril, le président du conseil de surveillance d'AXA, Claude Bébéar, a déclaré aux très performants HEC que libre-échange et souveraineté s'opposent.

Pour risquer un Québec indépendant, on doit réinventer l'idée de patriotisme économique

Cela signifie que le projet d'indépendance est forcément en rupture avec le néolibéralisme. Si ce défi fait décrocher Michel Tremblay de la souveraineté, c'est ce même défi qui doit stimuler la jeunesse québécoise et rallier les baby-boomers angoissés de voir la retraite se résumer au magasinage de bâtons de golf et de crèmes antirides. C'est ce défi par lequel on doit s'ouvrir aux autochtones et aux immigrants, systématiquement incités à l'indifférence communautaire par la Constitution canadienne.

Pour risquer un Québec indépendant, on doit réinventer l'idée de patriotisme économique. Il faut une économie nationale qui protège son marché, les travailleurs et les écosystèmes. Qu'il aille de soi que l'utilisation du métro ne coûte presque rien, qu'il soit construit à La Pocatière et qu'il soit alimenté par de l'énergie propre et nationalisée.

L'indépendance ne pourra s'effectuer que lorsque les environmentalistes du Parti vert auront compris que la réduction planétaire des gaz à effet de serre requiert le retour à l'économie nationale. Elle ne pourra s'effectuer que lorsque les gauchistes de Québec solidaire cesseront d'ériger la victimisation en vertu et de former une pizza d'identités *all dressed*. Le projet d'indépendance devra se faire dans l'unification des forces socialistes québécoises au sein d'un parti déjà existant mais débarrassé de sa droite réactionnaire et technocratique, c'est-à-dire d'un PQ sorti de sa schizophrénie congénitale.

Quand les artistes ne voient plus...

JOSEPH GIGUÈRE
Membre du Parti québécois
et du Bloc québécois

Les interrogations de Michel Tremblay et de Robert Lepage en ce qui a trait au projet de souveraineté du Québec sont saines, arrivent à point nommé et devraient précéder profondément péquistes, bloquistes et toute la militance souverainiste. Voilà des sensibilités d'artistes qui confessent ne plus voir la lumière de nouveau matin du monde qui a constitué la force d'at-

traction historique de ce projet. Le professeur Jean-Herman Guay s'étonne que ça vienne des artistes. Au contraire, et c'est précisément cela qui devrait inquiéter, les grands courants transformateurs partent généralement de là.

Ceux qui ont réagi en évoquant la traïtrise ou la vénalité des deux interpellateurs dérapent. Claude Jasmin («Michel Tremblay en renégat?», *Le Devoir*, 11 avril 2006) se comporte de façon aussi moralisatrice que ses curés cathos en Buick. D'ailleurs, s'il creusait un peu son patrimoine catho, il comprendrait qu'il y a toujours un décalage entre le prophète (l'artis-

te) et son message.

Une véritable dichotomie

La dichotomie entre l'âme et l'argent n'est pas une tare héritée du vieux manichéisme catho. Elle est objective et réelle. Cependant, elle peut être dépassée. Et c'est en cela que nous avons besoin des artistes. Quand ils font bien leur travail, ils peuvent nous inspirer une vision tellement haute que nous devenons capables d'appréhender à gagner de l'argent, sans qu'il y ait danger que nous y laissions notre âme. Dans le mouvement souverainiste, René Lévesque a

peut-être été le seul à avoir été capable de nous parler abondamment d'argent, de richesses et de l'importance d'accumuler des biens matériels sans altérer la chaleur et la pureté de l'horizon vers lequel il nous convoquait. C'est parce qu'il était un grand et sans doute lui-même un artiste.

Le déchirement des tuniques et autres dalmatiques de recouvrement des dignités souverainistes blessées devraient se faire non à propos des palmiers de Key West et des *lime pies* de Michel Tremblay mais de ce que les porteurs historiques de la souveraineté ont fait du projet. Entre les discours

sur l'argent, le formalisme radical du programme du Parti québécois et les astuces organisationnelles de cueillette de cartes auprès des auditoires juvéniles au nom du renouvellement intergénérationnel, il est possible que beaucoup de souverainistes, qui s'étaient un jour mobilisés pour une certaine clarté inédite, se sentent aujourd'hui moins appelés, se demandant où est passée l'âme de ce projet.

Au lieu de nous ingénier à proférer des satanisations, c'est plutôt à cela qu'il faut réfléchir à la suite des interpellations des Lepage et Tremblay.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Choinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Mungier (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélaïa (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (paysage), Paul Bennett (paysage urbain, spectacles et culture du week-end), Stéphane Balleu (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livre), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Béubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (paysage); Philippe Papiereau (surnuméraires); Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (paysage international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Druisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Hélène Buzoni, Mason Corneille et Alec Cantongay (correspondants parlementaires à

ACTUALITÉS

PORTE

SUITE DE LA PAGE 1

Marc Mayer, en rappelant que la porte en question avait été abandonnée dans le sous-sol de Graceland, puis vendue aux enchères, avant que l'artiste ne lui attribue une nouvelle valeur en la refaçonnant dans un métal précieux. «Avec ses films, ses vidéos, ses photos, ses sculptures, ses livres et ses partitions musicales, Rodney Graham interroge constamment notre perception de l'art. Il joue aux frontières des significations. Il analyse les structures formelles et narratives. Il détourne les images. Il fait dialoguer les différents niveaux de culture. Je le dis souvent et je peux le répéter: les arts visuels représentent le domaine culturel le plus riche de notre époque parce que toutes les explorations, tous les dialogues et toutes les audaces y deviennent possibles.»

Le MACM prépare une importante exposition consacrée à cet artiste polyvalent, multidoué, fasciné par la philosophie, l'histoire, la littérature et la musique, qui vit et travaille à Vancouver. L'expo sera inaugurée en octobre prochain. «Screen Door sera une des pièces de résistance de l'exposition et nous sommes très fiers qu'elle appartienne à notre collection», déclare le directeur.

La porte se réfère donc sur les questions lourdingues et béotieuses. A vrai dire, la plus forte controverse soulevée par cet achat concerne la position de plus en plus inconfortable des musées québécois et canadiens devant un marché de l'art mondial en pleine ébullition. Leurs budgets d'acquisition, proverbiallement faméliques, leur permettent encore moins qu'autrefois d'acheter des œuvres importantes. D'autant moins que la spéculation joue maintenant à la loupe, sur une cinquantaine de stars, dont Jeff Wall, un autre artiste surdoué de Vancouver.

En 2005, en même temps que le Graham, le MACM n'a pu s'acheter que cinq autres œuvres canadiennes, deux «étrangères» et 13 québécoises. Depuis le début de la décennie, le budget annuel d'acquisition du musée d'État ne dépasse que très rarement les 250 000 \$. Le gros de l'enrichissement de la collection vient donc des dons et concerne d'abord et avant tout des œuvres québécoises. «Notre mandat nous demande de collectionner l'art québécois, canadien et international», dit le directeur Mayer. Mais il sera de plus en plus difficile de le remplir si on ne peut plus acheter d'œuvres produites par des artistes étrangers.»

Osons le parallèle: on n'imagine pas la Grande Bibliothèque sans collection universelle, repliée uniquement sur la littérature nationale. Seulement, pour acheter l'art contemporain qui compte, dans le climat actuel de surchauffe, il faut beaucoup, beaucoup de bidous. Rien que l'an dernier, le chiffre d'affaires cumulé à l'échelle mondiale de la dizaine d'artistes actuels les plus cotés a fait un bond de 26 %, totalisant près de 80 millions de dollars. La clientèle des nouveaux très riches semble particulièrement sen-

sible aux effets de mode, ce qui amplifie encore les prix aux enchères. La valeur moyenne d'adjudication des lots les plus prisés dépasse maintenant le demi-million. Les prix du contemporain talonnent ceux des chefs-d'œuvre impressionnistes et modernes. Le déplacement de goût se perçoit même dans la photo, longtemps jugée hors jeu.

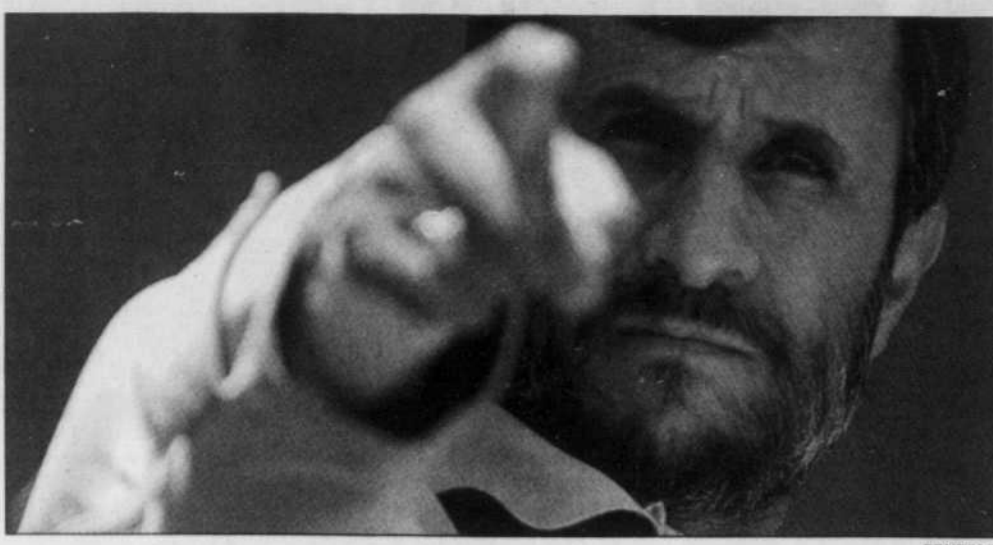
Un exemple. Les artistes allemands, britanniques et américains occupent maintenant le pôle position sur le circuit mondial, les artistes français étant tombés en disgrâce, bien en deçà des meilleurs artistes canadiens, toujours ceux de la côte ouest. L'école de peinture de Leipzig est une des plus prisées en ce moment. L'automne prochain, le MACM consacrera d'ailleurs une expo à Néo Rauch, un des pères de cette école. La galerie allemande Eigne+art contrôle ce marché. Elle représente notamment le jeune Matthias Weischer (né en 1973). En juin 2005, ses toiles se vendaient 23 000 \$ environ. En octobre dernier, une de ses œuvres de 2003 évaluée à 35 000 \$ atteignait les 425 000 \$ chez Christie's, à New York. Le déréglage est tel que, si tôt découverts, les jeunes adultes se trouvent dotés de listes d'attente qui amplifient encore les prix.

«Les réputations naissent et meurent aussi vite, ce qui peut s'avérer catastrophique, particulièrement pour les jeunes artistes», commente Marc Mayer. Le marché est même de plus en plus contrôlé par de grands fonds d'acquisition qui jouent à l'art contemporain comme d'autres à la Bourse. Les professionnels tentent de déceler des valeurs émergentes et de faire gonfler rapidement les prix de certains artistes. Là encore, les musées se retrouvent coincés.»

L'apparition de grandes foires internationales comme celles de Bâle et de Miami complique encore le jeu, repoussant encore plus haut les prix stratosphériques payés par les mégacollecteurs. C'est à Miami Beach, en décembre, que le directeur Mayer a déniché la porte de Graham. Les stands s'y louent plus de 100 000 \$, un tarif inabordable pour presque toutes les galeries canadiennes, qui ne peuvent donc pas y présenter leurs poulaillers nationaux, ajoutant ainsi un tour au cercle vicieux.

Marc Mayer ne se berce pas d'illusions. Il sait que l'État ne viendra pas à son aide devant cet épineux problème. Il mise plutôt sur la dotation de la fondation du musée, qu'il souhaiterait voir passer de deux à une quinzaine de millions de dollars d'ici quelques années, à l'aide de cotisations privées. «Il faudra y arriver pour pouvoir acheter plus d'œuvres pour plus d'un million par année», conclut-il. Sinon, notre collection va s'assécher.»

Un million? Peut-être de quoi se payer une des attriches empalées, la tête enfouie dans un trou, de l'artiste Maurizio Catellan, restée invendue chez Christie's il y a tout juste un an, à New York, parce que le vendeur avait placé la barre à 1,2 million...
Le Devoir



Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad s'est encore montré ferme hier, affirmant que l'Iran ne reculera pas «d'un iota» dans ce dossier.

IRAN

SUITE DE LA PAGE 1

refuse de se conformer à ses résolutions. Si le Conseil de sécurité estime que ces mesures sont «inadéquates ou se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.»

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Peter MacKay, a réagi avec prudence aux propos de son homologue américaine. «Si des sanctions sont nécessaires, nous sommes convaincus que ce qui importe avant tout, c'est qu'il soit très clair qu'il y aura une réponse progressive et des conséquences progressives» pour l'Iran, a-t-il fait valoir.

«Je ne pense pas que nous voulions prendre des mesures draconiennes qui aggraveraient la situation, très incertaine à l'heure actuelle, mais je pense qu'il est nécessaire de commencer à envisager toutes ces mesures», a-t-il poursuivi.

Si les États-Unis souhaitent que l'ONU prévienne des «mesures fortes», comme la stipulé Condoleezza Rice plus tôt cette semaine, la Russie et la Chine, qui disposent toutes deux d'un droit de veto au Conseil de sécurité, ne sont pas très enclines à les suivre dans cette voie. La Chine a d'ailleurs annoncé hier qu'elle enverra un émissaire en Iran et en Russie pour prôner l'apaisement. «Nous espérons que les différentes parties feront montre de retenue et ne prendront aucune mesure propre à aggraver la situation», a déclaré un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères.

Peu de temps avant l'arrivée du directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad s'est montré ferme, affirmant que l'Iran ne reculera pas «d'un iota» dans ce dossier. «Nous ne discuterons avec personne du droit de la nation iranienne» d'enrichir de l'uranium, a-t-il déclaré. «Notre réponse à ceux qui sont furieux du fait que l'Iran aille jusqu'au bout de son programme nucléaire est la suivante: "Soyez furieux contre nous et mourez de cette colère."»

Au terme d'une rencontre avec le directeur de l'AIEA, le négociateur iranien, Ali Larjani, a quant à lui fait peu de cas des exigences de l'ONU sur la suspension du programme nucléaire iranien, jugeant une telle proposition inacceptable. «Du moment que nous coopérons de manière constructive avec l'AIEA, que M. el-Baradei est là et que les inspecteurs et les caméras de l'AIEA sont en Iran, de telles propositions ne sont pas très importantes pour régler le problème», a déclaré M. Larjani aux côtés de M. el-Baradei.

Celui-ci a simplement fait état d'une «bonne discussion» et «d'échanges de vues» sur les moyens pour l'Iran de se plier à la volonté de la communauté internationale.

Tout au plus l'Iran et l'AIEA ont-ils convenu de «poursuivre un dialogue intensif au cours des prochaines semaines afin de pouvoir avancer sur cette question difficile et importante», selon M. el-Baradei.

Pas pour demain, la bombe

L'annonce des autorités iraniennes selon laquelle ses savants avaient réussi à enrichir de l'uranium à un niveau suffisant pour produire de l'énergie nucléaire échauffe les esprits des diplomates. Des officiers des services de renseignement américains et des experts précisent cependant que l'Iran est encore très loin d'être en mesure de fabriquer une bombe nucléaire.

Réunis à Washington, les hauts fonctionnaires de toutes les agences d'espionnage américaines ont estimé qu'il faudrait à l'Iran de quelques années à une décennie pour se doter de l'arme nucléaire. «Les Iraniens essaient délibérément de faire du battage autour de ça», a quant à lui assuré le président de l'Institut pour la science et la sécurité internationale, David Albright. Il a qualifié l'annonce avec tambours et trompettes de mardi (l'utilisation de 164 centrifugeuses pour enrichir des quantités modestes d'uranium) de petite avancée qui était finalement attendue.

Peu d'experts remettent en question le fait que l'Iran puisse mettre en place un programme nucléaire sophistiqué et, au bout du compte, produire des matériaux servant à fabriquer des armes. Mais l'annonce de mardi montre qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire, selon la plupart des spécialistes.

Le directeur de l'Agence de l'énergie nucléaire russe, Sergueï Kirienko, a expliqué que les fameuses 164 centrifugeuses dont Téhéran fait grand cas ne permettent de produire que des «quantités insignifiantes» d'uranium enrichi.

L'AIEA savait déjà que l'Iran était capable d'enrichir de l'uranium, a pour sa part précisé Anthony Cordesman, expert militaire au Centre des études stratégiques et internationales à Washington. Mais il faudrait à Téhéran des milliers de centrifugeuses fonctionnant «en cascades» pendant de longues périodes pour produire la matière fissile nécessaire à la fabrication de bombes. De plus, les centrifugeuses tombent souvent en panne et requièrent un entretien rigoureux.

Les annonces faites en fanfare par l'Iran ont apparemment pour objectif d'améliorer la cote de popularité du régime en faisant vibrer la fibre patriotique auprès de la population et de convaincre la communauté internationale que l'Iran a les moyens de riposter si la crise sur le nucléaire devait dégénérer.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse,
Associated Press et Reuters

GRAS

SUITE DE LA PAGE 1

Poulet frit Kentucky (PFK) dans 20 pays afin de mesurer la présence des gras trans. Les autorités médicales mondiales jugent ces gras néfastes pour le système cardiovasculaire. Ils font grimper le niveau de mauvais cholestérol tout en diminuant le bon cholestérol dans l'organisme.

Cette analyse met en lumière des différences importantes. Ainsi, un duo croquettes et frites acheté dans un McDonald's à New York, aux États-Unis, contient 10,2 grammes de gras trans alors que ce même menu pris dans un McDo du Danemark présente... 0,3 g de ces acides gras, soit 34 fois moins. Un régime similaire en Espagne, en Russie et en République tchèque procure quant à lui 3 g de gras trans, selon les mesures effectuées par l'équipe du professeur Stender.

À l'inverse, manger des ailes de poulet frit avec des frites dans les restaurants de la chaîne PFK en Pologne et en Hongrie revient à absorber 19 g de gras trans. A New York, le même repas en contient 5,5 g.

Autre constat: si les consommateurs ne sont pas tous égaux devant les gras trans dans les McDo et PFK de ce monde, dans un même pays des écarts importants ont également été révélés par les chercheurs danois. Ainsi, aux États-Unis, une grosse portion de frites achetée sous une arche dorée à New York contient 30 % plus de gras trans que celle achetée au clown de la restauration rapide à Atlanta. Ces différences sont aussi visibles chez PFK entre Hambourg et Wiesbaden, en Allemagne, et entre Aberdeen et Londres, en Grande-Bretagne. Notons que les villes et les pays entrant dans cette enquête ont été choisis de manière aléatoire. «en fonction de déplacements pour d'autres motifs», avoue candidement l'équipe derrière cette étude.

«J'ai été très surpris de voir une différence dans la teneur en gras trans pour ces produits uniformes», a expliqué à l'Associated Press M. Stender, ancien chef du Conseil danois de nutrition. Cela montre que le risque que constituent les gras trans est donc facile à faire disparaître.»

Les gras trans apparaissent, entre autres, dans les aliments frits dans des huiles végétales partiellement hydrogénées. Cette hydrogénation permet de prolonger la durée de vie d'une huile tout en facilitant sa manipulation.

Les multinationales de l'alimentation, comme McDonald's, qui expliquent ces différences par le goût des consommateurs et la nature locale de leur approvisionnement, affirment depuis plusieurs années travailler activement pour réduire la présence des gras trans dans leurs produits. Cet objectif semble avoir été atteint au Danemark seulement, où le gouvernement a imposé une réduction de ces acides gras depuis le 1^{er} janvier 2004. Le Canada se penche actuellement sur une mesure identique. Dans les autres pays où aucune réglementation n'a été mise en place, ces teneurs sont de toute évidence toujours élevées, révèle l'étude de M. Stender.

«Un habitué de ce genre de nourriture peut consommer entre 10 et 25 g de ces acides gras en moyenne par jour», peut-on lire dans l'article publié dans le NEJM. Or la communauté scientifique s'entend aujourd'hui pour dire qu'un régime composé de 5 g de gras trans par jour fait augmenter de 25 % les risques de maladies cardiaques.

Le Devoir

RELIGIEUSES

SUITE DE LA PAGE 1

de l'aide aux devoirs» des enfants de certains quartiers de Montréal. Au collège André Grasset, où elle a étudié, Marie Luquette s'intéressait aussi à l'étude d'une éventuelle «révolution verte dans l'agriculture indienne... Il y a, chez elle, visiblement un sens de l'action inné.

Mais pourquoi donc prendre le voile pour se lancer à fond dans un engagement social? Tout simplement parce que cet engagement ne se conjugue pas, dans son esprit du moins, sans une certaine idée de Dieu. Le voile de sœur Marie Luquette, à l'en croire, est celui du mariage divin. «Je vis une relation d'amour avec Dieu», résume-t-elle, tout en soulignant que, d'un point de vue extérieur, cela peut bien sûr sembler un peu simpliste et convenu.

Le voile des religieuses, expliquent les historiens, est de même nature symbolique que celui porté par les mariées. Il exprime essentiellement un principe d'union avec Dieu dans la chasteté. Le voile constitue une marque de déférence à son égard. En levant le voile pour prendre époux sur terre, la mariée en robe blanche quitte, elle, l'état de grâce qui unit la religieuse avec Dieu. «Je n'ai pas fait le choix de vivre la chasteté, explique sœur Luquette. Je l'accepte cependant pleinement comme un moyen de vivre mon rapport à Dieu.»

Son choix suscite évidemment bien des questions chez les jeunes filles dont elle a la charge au collège. À l'ère de l'érotisation du nœud et des relations sexuelles de plus en plus précoces, voire surprenantes, de quoi peut bien témoigner une jeune sœur face à cette vie moderne à laquelle appartiennent ses étudiantes? «Elles me posent des questions sur la chasteté et sur le fait de tomber amoureux... Je suis humaine. Je ne suis pas faite en pierre. J'explique qu'en faisant le choix d'un homme en particulier, on en laisse forcément de côté des millions d'autres. Moi, en choisissant Dieu, j'ai fait en somme un choix similaire...» A-t-elle déjà connu l'amour ter-

restre? «J'ai résisté», dit-elle sans gêne aucune.

Le code de vie de sa communauté lui semble raisonnable, bien qu'elle avoue devoir se faire un peu violence pour assister à la prière du matin. «Le matin, je suis en prière dès 6h10, explique sœur Marie Luquette. Le soir, nous avons une nouvelle période d'une heure de prière vers 17h30.»

Selon les plus récentes statistiques compilées par la Conférence religieuse canadienne, il y avait seulement quatre religieuses postulantes de moins de 24 ans au pays en 2004. La même année, 47 religieuses quittaient leur congrégation volontairement, tandis qu'on constatait le décès de 1672 religieuses. Plus de 85 % des religieuses ont aujourd'hui dépassé l'âge de 65 ans. En moyenne, une religieuse au Canada a 74 ans.

Qu'est-ce qui va se passer lorsqu'il n'y aura pratiquement plus de religieuses? Chez les sœurs de Sainte-Marcelline, affirme Marie Luquette, «c'est une grosse question, très préoccupante, qu'on est à regarder ensemble. On va se retrouver avec des œuvres, comme l'école, ou avec l'obligation de gérer une infirmerie énorme pour les plus âgées...»

Entre 1992 et 2004, la population des religieuses est passée de 30 707 à 18 410. Une chute de 40 % en douze ans.

Sur quatre décennies, le nombre de religieuses a en fait chuté de 67 %. À ce rythme, il n'y aura guère plus que 11 000 religieuses au Canada d'ici dix ans. On peut cependant affirmer sans crainte que ce sera en fait beaucoup moins, dans la mesure où la pyramide d'âge chez les religieuses indique la fatalité du destin pour la grande majorité d'entre elles d'ici très peu de temps.

C'est au milieu des années 1960, alors que la désécularisation de la société bat son plein, que les religieuses québécoises furent paradoxalement les plus nombreuses. Elles étaient 55 000 en 1965. On en comptait déjà 10 000 de moins quatre ans plus tard. La dégringolade n'a pas cessé depuis. Et elle semble désormais accélérer irrémé-

diablement son rythme en direction de l'abîme.

On répertorie encore 155 communautés religieuses féminines différentes au Québec. Ces religieuses se conjuguent à des appartenances multiples. On trouve entre autres des carmélites, des ursulines, des sœurs de la Charité, des religieuses de Jésus-Marie, des sœurs missionnaires du Précieux-Sang. Beaucoup de «servantes» aussi. Des servantes de Jésus-Marie, de Marie Immaculée, de Notre-Dame Reine du Clergé, du Saint Cœur de Marie ou encore du Très-Saint-Sacrement, pour ne nommer que celles-là.

Pour Lucia Ferretti, de l'Université de Trois-Rivières, spécialiste en histoire socioreligieuse, il est «clair que les communautés religieuses vont devoir se restructurer». Reste à voir comment.

Que feront bientôt les sœurs du pays avec les édifices nombreux, souvent gigantesques, qui abritaient autrefois leurs congrégations, qui rayonnaient sur plusieurs secteurs d'activités sociales, ici comme à l'étranger?

À l'heure des bilans urgents, on s'étonne bien sûr de voir qu'à Lennoxville, en banlieue de Sherbrooke, la communauté des sœurs Clarisses vient de faire construire une nouvelle résidence de 10 000 mètres carrés dessinée par l'architecte David Lesley. Le coût de l'imposant édifice, coiffé d'un dôme et d'une croix, avoisine les cinq millions. Jugé somptueux bien qu'il utilise beaucoup de matériaux recyclés, cet édifice abrite seulement 11 religieuses. La moyenne d'âge des sœurs Clarisses au Canada est désormais de 72 ans.

À Ottawa, à la vente annuelle des sœurs de la Charité cet automne, elles étaient toutes réunies dans un ancien lieu de prière baigné d'une lumière douce pour financer des missions à l'étranger, en particulier en Afrique. «C'est la dernière vente de ce genre que nous faisons», confiait alors au Devoir une religieuse ayant pris le voile il y a plus de cinquante ans. «Nous n'avons plus l'énergie pour faire ça.»

Le Devoir



Sœur Marie Luquette.

LE DEVOIR

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390